LES ANNONCES
LANDAISES

SAMEDI 19 MARS 2022 - 1,50 €
N°4002

ENTREPRISE
L'export, pas un fleuve tranquille

AVICULTURE
Il faut sauver la caille des Landes

DÉPARTEMENT
Un budget pour « protéger et innover »

INSTITUT DU THERMALISME

20 ANS EN PLEINE SANTÉ

LE MÉDIA DES DÉCIDEURS LANDAIS - annonces-landaises.com

© Shutterstock

© Cyrille Vidal

EXPOSITION
LES LANDAIS ET LE SPORT À MARQUÈZE

Le sport, à la fois élément du patrimoine, reflet des tendances sociétales et vecteur de valeurs universelles… C'est le sens de la nouvelle exposition « Tous au sport, sport pour tous ! La pratique sportive dans les Landes », proposée au Pavillon de l'écomusée de Marquèze, du 9 avril au 30 septembre. Les jeux traditionnels landais y côtoient le surf, le rugby ou le basket dans la soixantaine de photographies signées Marie Afdjene et Cyrille Vidal, agrémentées d'objets prêtés par des clubs landais et d'autres musées.

Écomusée de Marquèze - route de la Gare - Sabres

XL TOUR #6
LES LAURÉATS

Le jury du XL Tour, dispositif départemental d'accompagnement sur deux ans d'artistes landais de musiques actuelles, a rendu son verdict, le 5 mars dernier, à Villeneuve-de-Marsan. À l'affiche de cette sixième édition : la pop électro de Julie Gil (Seignosse), le son pop rock de Foudre du Bengale (Biaudos), le rap de Web (Mont-de-Marsan) et le post punk noisy de This Will Destroy Your Ears (Saubrigues).

© WEB

COUP DE BUZZ

© D. R.

MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION
UN ORDI, UN CLIC

Pas toujours facile de s'orienter dans les démarches administratives en ligne… L'équipe des bus France services qui circule depuis 18 mois dans les 16 communes rurales de l'agglomération de Mont-de-Marsan a bien identifié la difficulté. Pour remédier à cette fracture numérique, la communauté d'agglomération, lance l'opération « Un ordi, un clic » pour proposer à 320 foyers du territoire un ordinateur portable reconditionné fourni par l'Agence landaise pour l'informatique (Alpi), avec une formation à la clé permettant d'être plus autonome au quotidien.

Inscription jusqu'au 25 mars auprès du bus France services ou en mairie

SOMMAIRE

4 FOCUS LANDES
Institut du thermalisme
20 ans en pleine santé

8 ACTU LANDES
L'export, pas un fleuve tranquille

10 ACTU LANDES
Il faut sauver la caille des Landes

12 ACTU LANDES
Département : un budget pour « protéger et innover »

14 ACTU RÉGION
Aéroport de Bordeaux : objectif qualité

16 ON EN PARLE

18 LES GRANDS DÉFIS DE LA PRÉSIDENTIELLE
L'emploi, un nouveau champ des possibles

22 L'ŒIL DES EXPERTS
Guerre en Ukraine
Risque de récession pour l'Europe

24 ENTREPRISE
L'emploi qualifié : enjeu de demain

26 COLLECTIVITÉS
Matières premières, Bercy intervient

28 SOCIAL
Vie personnelle et faute professionnelle

29 ANNONCES LÉGALES
VENTES AU TRIBUNAL
APPELS D'OFFRES
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES
VIE DES SOCIÉTÉS
MANDATAIRES JUDICIAIRES

43 TENDANCES BOURSE

44 QUOI DE NEUF ?
Villeneuve-de-Marsan
Théâtre en fête

Hebdomadaire créé en 1944 - Édité par COMPO-ECHOS SARL au capital de 50 000 € - Siège social : 108 rue Fondaudège 33000 Bordeaux - Bureaux landais : 12 rue du IV-Septembre 40000 Mont-de-Marsan - Tél : 05 58 45 03 03 - mail : contact@annonces-landaises.com - 120 av. Georges-Clemenceau 40100 Dax • Président honoraire : Jean-Louis **DUMOLIA** • Directeur de publication : Guillaume **LALAU** • Directeur délégué : Nicolas **THOMASSET** • Rédactrice en chef : Nelly **BÉTAILLE** - 07 85 39 51 22 - n.betaille@annonces-landaises.com • Direction artistique : David **PEYS** • Maquettistes : Noëllie **SANZ** & Sarah **ALBERT** • Responsable Organisation et Systèmes d'Information : Ophélie **BROUTTIER** • Webmarketing : Cyrielle **MORFEA** • Assistante communication digitale : Magalie **RICCETTI** • Service annonces légales et abonnements : Liliane **DORRER** • Service commercial marchés publics : Cathy **DARTHENUCQ** - 06 12 98 21 75 - marchespublics@annonces-landaises.com • Service commercial annonces légales : Anthony **BLUTEAU** 06 09 89 57 00 & Christophe **CLERTEAU** - commercial@echos-judiciaires.com • Publicité : Guillaume **LALAU** et Christine **SABOURIN** - 05 56 52 32 13 - publicite@echos-judiciaires.com • Direction financière et administrative : Katia **DE STEFANO** • Responsable comptable : Florence **MANOEUVRIER** • Service comptabilité : Élodie **VIGNEAU** • Dépôt légal à parution hebdomadaire • Parution le samedi • Routage : SUD MAILING • Commission paritaire n° 0623 I83288 ISSN 1270-704X • Prix de vente : 1,50 € • Abonnement annuel : 40 € • Membre de RésoHebdoEco

© Institut du thermalisme

INSTITUT DU THERMALISME

20 ANS EN PLEINE SANTÉ

C'est l'unique établissement universitaire français dédié à cette spécialité. Situé en plein centre de Dax, première agglomération thermale de France, l'Institut du thermalisme qui mêle formation et recherche, a reçu en 2018 le label « Campus santé ».

Par Julie DUCOURAU

Dernière grande innovation en date sur cette double décennie d'existence, l'Institut du thermalisme accueille, depuis quatre ans, de futurs étudiants en médecine et métiers de la santé (pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie…) qui suivent ici leurs cours pour la première année-concours de ces filières (Pass, ex-Paces). Cette année, 44 jeunes, originaires des Landes et des Pyrénées-Atlantiques, tentent la Pass depuis Dax.

PREMIÈRE ANNÉE EN MÉDECINE

« La spécificité de Dax par rapport aux autres sites délocalisés réside dans le tutorat qui est géré par l'école de kiné. Cela marche très bien de s'aider entre étudiants »,

précise la directrice, Karine Dubourg. « L'avantage du site dacquois par rapport à Bordeaux notamment, c'est aussi d'être dans une structure à taille humaine. Ici, nous avons encouragé les jeunes à venir travailler au centre documentaire plutôt que de regarder, seuls chez eux, les capsules vidéo des cours pendant la période Covid. Aujourd'hui, faire sa première année à Bordeaux, ça n'a quasiment plus aucun sens. L'Institut permet de donner encore plus de chances aux étudiants du territoire de réussir, tout en leur permettant de ne pas avoir de grosses dépenses de logement dans les grandes villes universitaires », témoigne la pharmacienne de formation.

« L'Institut permet de donner encore **plus de chances aux étudiants du territoire de réussir** »

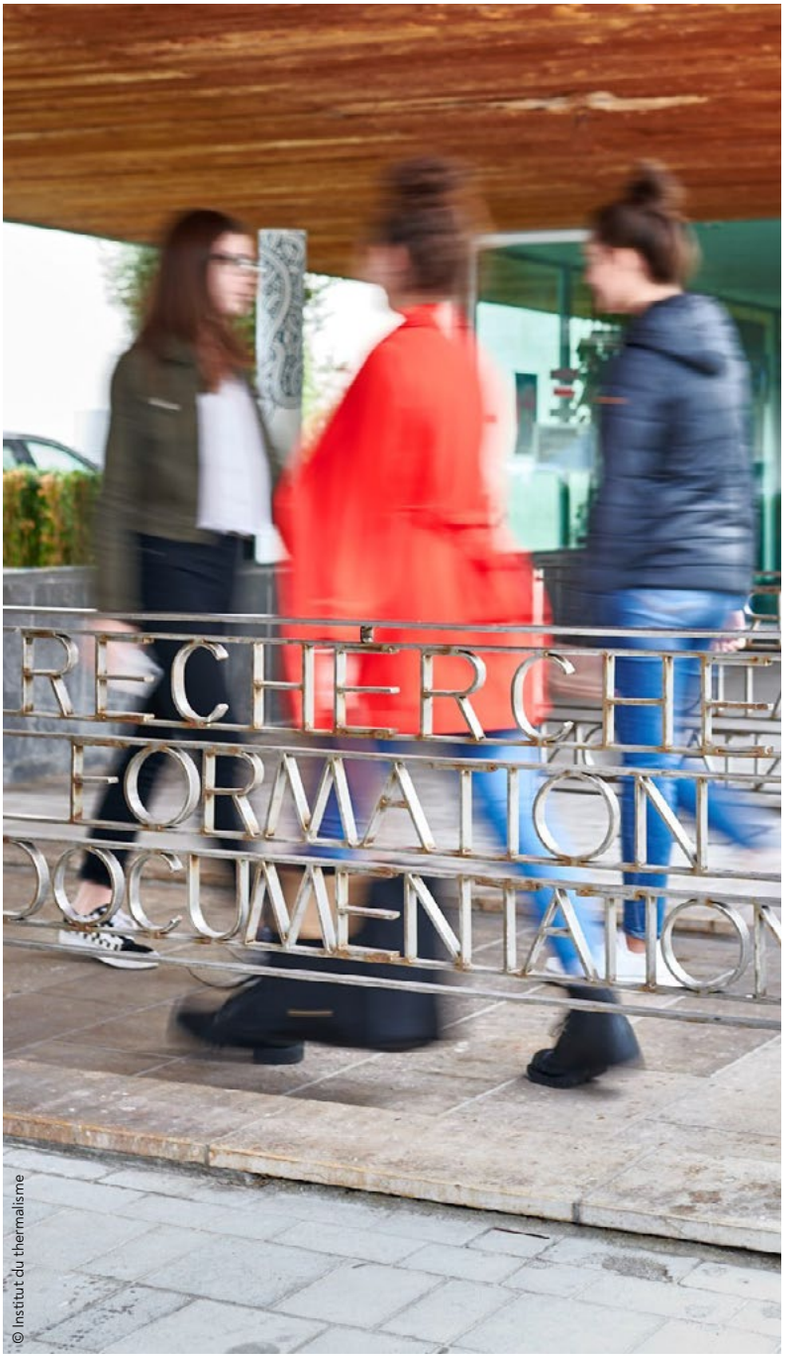

© Institut du thermalisme

Comme ailleurs, de nombreux étudiants sont, chaque année, collés au concours ; aussi, « on réfléchit à la mise en place d'un DEUST (Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques) qui leur permettrait de rebondir sur une autre formation sur place », assure-t-elle, sans pouvoir encore en dire plus sur ce nouveau projet du pôle universitaire.
En 2021/2022, ils sont, toutes formations confondues, 179 étudiants à se former sur les bancs de l'Institut du thermalisme qui a démarré, il y a 20 ans, avec un seul Diplôme d'université (DU) de pratique des soins en hydrothérapie.

INSERTION PROFESSIONNELLE

À l'époque, « ce fut un travail acharné, parti de zéro, qui a permis, 20 ans plus tard, à plus de 1 200 professionnels d'acquérir un diplôme national », a souligné Christian-François Roques-Latrille, président de l'Institut du thermalisme, lors de la célébration de cet anniversaire, en décembre dernier. Dans l'amphithéâtre universitaire dacquois, devant les élus et acteurs locaux, les équipes administratives, pédagogiques, et des anciens élèves, il a notamment rappelé que « cette structure n'aurait pas vu le jour sans Henri Emmanuelli (ancien député et président du conseil général des Landes) et un pharmacien-artiste égaré en politique, Yves Goussebaire (ex-sénateur et maire de Dax de 1977 à 1995) ». « Une opportunité gagnant-gagnant » et « une image porteuse et positive » pour le département et l'agglomération dacquoise dès les débuts, a insisté Gabriel Bellocq, maire de la cité thermale entre 2008 et 2016, suivi par Xavier Fortinon, président du conseil départemental des Landes, pour qui « l'enseignement supérieur, c'est la chance de demain pour nos territoires ruraux », une chance aussi pour « nos jeunes dont la situation sociale ne leur permettrait pas de poursuivre leurs études ailleurs ».
Aujourd'hui, en plus du DU initial en hydrothérapie, trois licences professionnelles en formation initiale, continue ou en alternance sont proposées, juste en face de la Fontaine chaude : métiers de la santé gestion des eaux, nutrition-alimentation et management des centres. Autant de formations adaptées au territoire

pour former des personnels aux métiers liés à l'eau, à la santé et au bien-être, d'hydrothérapeute à spa manager ou directeur de station thermale, de technicien réseaux à chef de projet en nutrition.
Sur ces formations, « nous avons plus de demandes d'apprentissage que de candidats, nos trois licences pros correspondent parfaitement aux demandes des professionnels. De plus, les étudiants sont rémunérés en faisant leur apprentissage », fait valoir Karine Dubourg.

RECHERCHE ET PARTENARIATS INTERNATIONAUX

Il existe par ailleurs à l'Institut du thermalisme, depuis 2013, une certification en éducation thérapeutique du patient (ETP), une formation courte de 40 heures pour les professionnels de santé.
Et récemment, a été rapatrié, à Dax, le Diplôme interuniversitaire (DIU) de pratique médicale en station thermale à destination des médecins : une bonne nouvelle pour la ville qui fait face à une pénurie dans ce domaine.

KARINE **DUBOURG**
Directrice de l'Institut du thermalisme

© D.R.

© Institut du thermalisme

La recherche progresse autour de la sécurité sanitaire, les études cliniques et la gestion appliquée à l'activité thermale

Au cours des 20 ans, des partenariats internationaux se sont également noués, du projet européen Termared avec l'université de Vigo (Espagne) aux travaux avec la Fédération thermale Hessen (Allemagne), des échanges Erasmus avec l'Institut de l'eau de l'université de Cranfield (Royaume-Uni) à un accord de coopération avec la faculté de pharmacie d'Hô Chi Minh Ville (Vietnam).
Et la recherche qui bénéficie d'une plateforme technique thermale innovante et de cinq laboratoires d'analyses physico-chimiques et microbiologiques, n'a cessé de progresser, autour de trois axes : la sécurité sanitaire, les études cliniques et la gestion appliquée à l'activité thermale. Les résultats sont là avec déjà quatre thèses de doctorat, financées par le Département des Landes et l'Association française pour la recherche thermale (Afreth), 24 publications (dont 11 dans des revues internationales) et 36 communications dans des congrès internationaux.

© Institut du thermalisme

Ville-hôte du Village départemental Alzheimer, Dax se positionne sur la « silver economy »

IMAGINER LE THERMALISME DE DEMAIN

« À l'heure actuelle, la recherche s'articule sur des travaux concernant les boues thermales, avec des études sur le métal baryum et l'hygiénisation thermique », assure Karine Dubourg qui fait partie de l'équipe de quatre chercheurs.

« Grâce à vos recherches fondamentales et appliquées, vous contribuez à construire et imaginer le thermalisme de demain », a d'ailleurs salué Julien Dubois, l'actuel maire de Dax, lors de la cérémonie des 20 ans, alors que l'Institut a aussi travaillé avec le cluster thermal AquiOThermes.

Au cœur de l'agglomération qui accueille plus de 1 500 étudiants dans 35 formations jusqu'à bac + 5 (marketing, métiers agricoles, numérique, bois...), le « Campus santé » de l'Institut du thermalisme, auquel s'ajoutent les écoles de kiné, d'infirmier(ère) ou d'aide-soignant(e), accompagne l'ambition du territoire depuis de nombreuses années. Ville-hôte de l'innovant Village départemental Alzheimer, Dax se positionne, en effet, sur la « silver economy », autour des enjeux liés aux seniors et aux personnes âgées.

INSTITUT DU THERMALISME EN CHIFFRES

- 1 242 diplômés en 20 ans
- 179 étudiants en formation actuellement sur le « Campus santé » de la première agglomération thermale de France
- 5 formations dont 3 diplômes nationaux
- + de 30 % des enseignements réalisés par des professionnels
- Un taux d'insertion professionnelle global de 90 %

© Institut du thermalisme

L'EXPORT, PAS UN FLEUVE TRANQUILLE

Alors que la guerre en Ukraine met tragiquement en lumière les marchés mondiaux de l'import-export, le réseau Team France Export Nouvelle-Aquitaine aide, depuis 2018, les entreprises à se développer à l'international. Exemple dans les Landes.

Par Julie DUCOURAU

© Julie Ducourau

François Lafitte se rappelle de son entrevue avec le banquier au moment de s'ouvrir au marché ukrainien en 2008 avec ses kiwis landais. « Combien êtes-vous prêts à perdre ? m'avait-il lancé. Quatorze ans après, je me dis qu'il avait peut-être raison de me poser la question… L'export, c'est toujours un risque pour l'entreprise », confie le dirigeant de la Scaap Kiwifruits et Primland, actuel président de la chambre de commerce et d'industrie (CCI) des Landes.

IMPACTS SUR L'ÉNERGIE, L'AGROALIMENTAIRE ET L'INDUSTRIE

« Les échanges avec la Russie et l'Ukraine représentent pour les Landes 25,2 millions d'euros d'export et 60 millions d'euros d'import, précise François Lafitte. Nous commerçons avec la Russie qui est le 20e pays client des Landes, avec 13 millions d'euros d'export, essentiellement dans l'agriculture et l'agroalimentaire, et le 22e pays fournisseur pour 15 millions d'euros, principalement dans le secteur des semences pour des fertilisants

« Avec la guerre en Ukraine, on ne sait globalement pas où on va », poursuit-il, citant notamment le géant landais Maïsadour qui a de « gros stocks de semences là-bas et d'énormes incertitudes ». Mas Seeds, la filiale semences du groupe coopératif, présente en Ukraine et en Russie depuis 15 ans avec respectivement 180 et 70 salariés, a fermé son usine ukrainienne, indique Maïsadour qui a mis en place une cellule de crise et « travaille au quotidien pour assurer le maintien, même partiel, de ces activités de première nécessité dans la mesure du possible, afin de limiter les impacts de cette guerre sur les populations et sur cette filière ».

De gauche à droite : François Lafitte, président de la CCI des Landes, Frédérique Charpenel, conseillère régionale déléguée à l'international et Gérald Petit, directeur interrégional Business France

© Julie Ducourau

azotés, qui pourraient faire prochainement défaut au monde agricole ». Pour ce qui est de l'Ukraine, avec 12 millions d'euros, c'est le 23e pays client des Landes surtout pour les produits de la culture et de l'élevage. En revanche, ce pays fournit presque 2 % des importations landaises (environ 42 millions d'euros par an). L'impact se verra également du côté de l'approvisionnement en énergie, pense François Lafitte qui craint un « effet domino avec des phénomènes de rupture et des flux habituels confisqués », comme sur le titane russe indispensable à l'aéronautique landaise, notamment chez Safran à Tarnos. « Les cours de l'acier sont en train de flamber et certaines entreprises pourront se retrouver handicapées par un manque d'approvisionnement », observe-t-il.

ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ POUR SE LANCER

Avec ce conflit, « le risque politique démontre, s'il en était besoin, que l'exportation n'est jamais un long fleuve tranquille », souligne le responsable. Aussi, quel que soit le pays dans lequel l'entreprise souhaite entrer, il est « essentiel d'être toujours bien accompagné ». C'est tout le rôle de la Team France Export (TFE) Nouvelle-Aquitaine, une structure pilotée par le conseil régional qui regroupe Business France, CCI international Nouvelle-Aquitaine et BPI France. Dix-neuf conseillers, référents pour 4 274 PME et ETI exportatrices de la région, y proposent une offre commune de services pour accompagner le développement à l'export des entreprises : diagnostic export, plan d'action, priorisation des marchés, couverture du risque et assurances, aide juridique, mise en relation avec des pairs, communication… tout pour simplifier l'accès aux marchés étrangers.

DÉVELOPPER L'EXPORT DES TERRITOIRES RURAUX POUR L'EMPLOI

Les sociétés suivies par TFE depuis 2018 viennent à 35 % de la filière agro-technologies, 35 % de l'industrie, 20 % en art de vivre et santé, et 10 % en technologies et services. Dans les Landes, des entreprises très diverses, grandes ou petites, en ont bénéficié, d'Action Pin à la Maison Lafitte, de France Métal aux armagnacs du Château de Lacquy.

Ce jeudi 3 mars, la conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine déléguée à l'International, Frédérique Charpenel, le président de la CCI et des responsables de BPI et Business France, ont fait la promotion du réseau, visitant Biolandes à Le Sen, une « vraie success story » à l'international, puis TSMP Plancha à Narrosse, aidée financièrement par la Région. « Le défi aujourd'hui est de développer l'export dans nos territoires ruraux, car cela permet de créer de l'emploi », encourage l'élue, saluant l'action de TFE qui « permet de ne pas avoir à taper à 10 portes pour se lancer. Tout le réseau s'ouvre au premier appel ».

Selon Gérald Petit, directeur interrégional à Business France, « TFE, c'est la promesse de la simplicité et de l'accélération du parcours pour les candidats à l'export. Nos équipes en synergie ont, par ailleurs, permis aux entreprises d'être résilientes durant la crise sanitaire. En 2021, on est revenu au même niveau d'exportation qu'avant la crise, avec le dispositif de relance spécial Covid pour l'export. Et au final, la crise nous a aussi forcés à passer un cap, en accélérant la digitalisation de nos services pour plus d'efficacité. »

© Shutterstock

IL FAUT SAUVER LA CAILLE DES LANDES

Le groupe Urgasa a annoncé vouloir se désengager de l'entreprise Caillor, à Sarbazan. Cinquante-sept salariés et une quarantaine d'éleveurs sont concernés. La résistance s'organise pour sauver la caille des Landes.

Par Cécile AGUSTI

Lundi 28 février, les responsables du groupe catalan Urgasa, propriétaire de la société Caillor depuis 2006, sont arrivés à Sarbazan. Dans le contexte d'influenza aviaire qui impose un vide sanitaire à la plupart des éleveurs, les salariés s'attendaient à ce qu'on leur notifie des mesures de chômage technique. Mais, à la surprise générale, c'est l'arrêt de la majorité des activités du site de Haute-Lande qui leur a été annoncé.

Créée en 1977, Caillor est la seule entreprise productrice de cailles dans le département. Ultra-spécialisée, elle occupe une position de leader français et européen dans la production et la commercialisation du petit volatile. Elle produit 20 millions de volailles (dont 17 millions de standards/certifiées et 3 millions sous label), 40 millions d'œufs et 3 750 tonnes de viande par an grâce à 70 bâtiments d'élevage.

UNE ASSOCIATION POUR POURSUIVRE LA PRODUCTION

Mais les épisodes d'influenza aviaire à répétition (quatre depuis 2016) semblent avoir fragilisé la structure. Selon les premières informations, le groupe Urgasa souhaite arrêter l'activité du couvoir et de l'abattoir et ne conserver que la partie dédiée à la sélection génétique et aux œufs de consommation. Cinquante-sept des 77 salariés de l'entreprise devraient donc être licenciés, tandis qu'une quarantaine d'éleveurs se retrouvent sans débouché pour leur production.

> Stopper la production reviendrait à anéantir 45 ans de travail de toute une filière

Après le choc initial, les éleveurs ont décidé de réagir. « Nous nous sommes regroupés en association, indique Michel Larrère, secrétaire général de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et producteur de cailles. Avec le soutien des salariés, nous voulons montrer à un éventuel repreneur notre motivation à poursuivre la production. »

Localement, la caille bénéficie d'un label rouge « Caille fermière des Landes », d'exploitations classées pour pouvoir les produire et d'un outil de transformation entièrement rénové en 2016. Stopper la production reviendrait à anéantir 45 ans de travail de toute une filière, sans espoir de la reconstruire par la suite.

DÉPARTEMENT
UN BUDGET POUR « P

L'assemblée départementale a voté, le 4 mars, à l'unanimité une contribution de 50 000 euros au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO), afin de financer des opérations humanitaires d'urgence en Ukraine

© S. Zambon Dpt40

Les orientations budgétaires 2022 du conseil départemental des Landes, débattues le 4 mars dernier, visent à amplifier les missions de solidarité de la collectivité, tout en investissant pour l'attractivité du territoire.

Par Nelly BÉTAILLE

La guerre en Ukraine s'est invitée au cœur de l'assemblée départementale, le 4 mars dernier, à l'occasion du débat d'orientations budgétaires 2022, élaborées en amont du déclenchement du conflit par la Russie. Jugeant les sanctions économiques internationales à l'encontre de la Russie « nécessaires et justifiées », Xavier Fortinon n'a pas manqué d'anticiper leurs répercussions sur notre économie qui conduiront à de nouveaux ajustements du budget de la collectivité, probablement dès l'examen du budget primitif, prévu les 31 mars et 1er avril prochains. « À notre échelle, nous devons nous y préparer afin de soutenir les secteurs qui seront impactés. Je pense notamment au secteur agricole, mais aussi à l'industrie qui, certainement, devront faire face à une augmentation du prix des matières premières. Plus largement, l'inflation risque de lourdement pénaliser nos concitoyens, notamment les plus précaires qui souffraient déjà de l'augmentation du prix de l'énergie », prévoit-il, estimant qu'en situation de crise « le Département a prouvé pendant la pandémie de Covid qu'il est le bon échelon pour agir avec réactivité et efficacité ».

ROTÉGER ET INNOVER »

14 MILLIONS D'EUROS POUR LES EHPAD

Dans l'immédiat, ces orientations budgétaires s'établissent à 562 millions d'euros. Avec deux axes essentiels, martelés par Xavier Fortinon : « protéger et innover », elles s'emploient à traduire à la fois l'engagement du Département sur les dépenses de solidarité qui représentent aujourd'hui 52 % d'un budget de fonctionnement de 437 millions d'euros et sur les investissements (125 millions d'euros) destinés à conforter l'attractivité du département.

Sur ce que l'on nomme désormais « le grand âge », alors qu'à l'horizon 2050, le nombre de Landaises et Landais dépendants est estimé à 30 000 (contre 17 000 en 2015), l'aide à la rénovation et à la modernisation des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) sera poursuivie à hauteur de 14 millions d'euros, confortant ainsi le choix historique effectué dans les années 1990 de privilégier le modèle public dans les Landes. Le renforcement des services d'aide à domicile est, pour sa part, chiffré à 4,9 millions d'euros avec trois objectifs prioritaires : « améliorer le service rendu, revaloriser la rémunération des intervenants du secteur et améliorer leur environnement de travail ». Une aide spécifique aux résidences autonomie (3 millions d'euros) pour la mise en œuvre de leur mission de prévention est également prévue.

MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE

En matière d'investissements, 31,7 millions d'euros sont annoncés pour les voiries et les ouvrages d'art. Une nouvelle tranche de 35 millions d'euros sera dédiée au déploiement de la fibre optique, « retardé par les confinements » et qui doit s'achever en 2023, portant le budget global à 305 millions d'euros d'investissements publics et privés sur le très haut débit. Pour contribuer à la dynamique locale, 12 millions d'euros seront consacrés aux aides à la revitalisation des centres-villes et des centres-bourg, 15 millions d'euros au soutien à l'immobilier d'entreprise, 15 millions d'euros au logement social, et 17,3 millions d'euros aux collèges.

Des prévisions budgétaires dont les recettes reposent désormais essentiellement sur les droits de mutation qui ont bondi de 100 millions d'euros en 2020 à 136 millions d'euros en 2021. Leur taux a d'ailleurs donné lieu à un débat nourri au sein de l'assemblée, Julien Dubois, chef de file de l'opposition, réclamant leur baisse. Ces taxes appliquées aux transactions immobilières « restent aujourd'hui très sensibles aux effets de la conjoncture et doivent nous inciter à la précaution, en poursuivant la maîtrise de l'endettement (168 millions d'euros) », maintient Dominique Coutière, vice-président du conseil départemental aux finances. L'objectif : « poursuivre les politiques de solidarité et d'investissement en cas de retournement de la situation économique ».

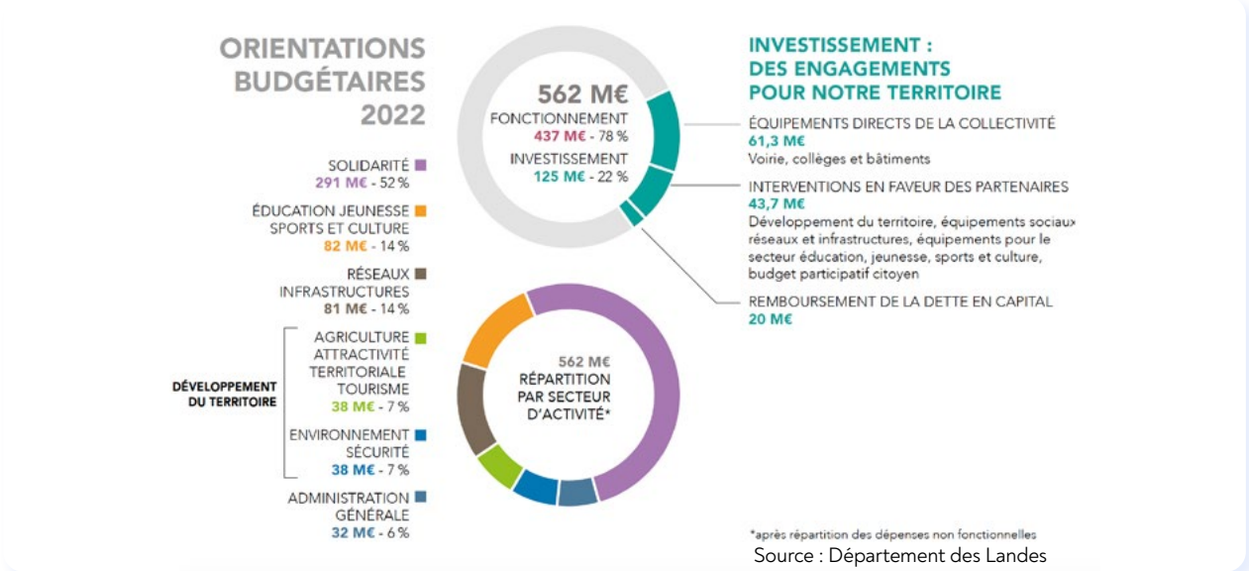

Source : Département des Landes

AÉROPORT DE OBJ

Avec une activité en hausse continue et près de 80 destinations desservies, l'aéroport de Bordeaux-Mérignac retrouve peu à peu son niveau d'activité et travaille sa mutation pour offrir une meilleure qualité de service.

Par Nathalie VALLEZ

« C'est un contexte particulier pour l'aérien, une fin de cycle et une transformation nécessaire de ce monde », annonce d'emblée Simon Dreschel, président du directoire de la société aéroportuaire de Bordeaux-Mérignac, depuis août 2021. Freiné par le contexte Covid en 2021, l'aéroport ne s'en sort finalement pas si mal avec un bilan un peu plus positif que celui escompté : soit le cap des 3 millions de voyageurs dépassé sur l'année. L'été dernier, avec la reprise du voyage de loisirs, a marqué un tournant dans cette relance et représenté (de juin à septembre) 50 % des vols de l'année. L'activité a repris avec 35 % de voyageurs supplémentaires par rapport à 2020. Même si on enregistre une baisse de 60 % par rapport à 2019, l'aéroport résiste mieux que prévu, avec « une nécessité de voyager » et près de 80 destinations desservies, dont quelques nouveautés : Grenoble, Bucarest, Zadar, Malte, Athènes et Pointe-à-Pitre

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

« À l'heure de tirer le bilan d'une année très particulière, les compagnies aériennes ont su faire preuve d'une agilité exemplaire. Les low cost n'ont pas hésité à prendre des risques », estime le directeur. D'ailleurs, le low cost a représenté les deux tiers du trafic, et la réouverture du terminal Billi est prévue pour le mois de juin. On assiste également à un retour progressif des compagnies nationales, ce qui est un signal positif. « Nous sommes sur un territoire dynamique, se réjouit-il, mais le monde change ». En 2022, les enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux sont plus que jamais indissociables du développement de l'aéroport qui lance une nouvelle dynamique de transformation.

DES AIRPORT ANGELS AU SERVICE DES PASSAGERS

« Notre raison d'être, au service du territoire, s'articule autour des quatre piliers de la structure : une entreprise exemplaire ; l'excellence opérationnelle, le développe-

© D. R.

RYANAIR RENFORCE SON OFFRE

La compagnie aérienne à bas coût irlandaise a annoncé son programme pour l'été prochain. Un nouvel avion sera basé à Bordeaux (trois en tout) et 11 nouvelles lignes sont proposées, vers **Zadar, Malte, Pise, Trapani, Saint-Jacques-de-Compostelle, Alghero, Barcelone, Birmingham, Brindisi, Rome Fiumicino et Madrid.** La compagnie propose ainsi un total de 42 destinations à partir de Bordeaux, soit plus de 120 vols hebdomadaires. « Nous sommes heureux d'accompagner Ryanair dans son développement au sein de l'aéroport de Bordeaux, commente Simon Dreschel, président du directoire de l'aéroport de Bordeaux. L'annonce d'un troisième avion basé sur le tarmac bordelais nous permet de reconstruire le réseau de destinations. Il confirme le développement et le dynamisme économique du marché néo-aquitain. »

BORDEAUX **ECTIF QUALITÉ**

ment du territoire ; la maîtrise des impacts environnementaux ». L'objectif est de façonner le nouveau visage de l'aéroport de demain et d'atteindre le zéro carbone avant 2030. Engagé dans le programme ASQ (Airport Service Quality) comme 400 autres aéroports dans le monde, la structure bordelaise souhaite ainsi améliorer sa qualité de service en travaillant sur les accès (parkings…), en mettant en place des équipes Airport Angels qui aident les voyageurs, en mettant à disposition des bornes de recharge, un wifi gratuit et plus rapide.

L'aéroport s'est aussi impliqué dans le programme ACA (Airport Carbon Accreditation). Une action qui passe par la mise en œuvre de la géothermie : couverture photovoltaïque du parking P0 de panneaux solaires, et du P4 dans un second temps. Les véhicules professionnels sont désormais hybrides ou électriques, et une navette électrique assure la liaison avec le parking P4. L'intégralité des vitres du hall B seront remplacées par des vitrages haute performance. Enfin, toute l'interface de l'aéroport a été retravaillée. La dernière phase de travaux d'aménagement et de végétalisation du parvis sont en cours, ainsi que les travaux du pôle tertiaire « 45e parallèle ». Avec la mise en ligne du tramway prévue début 2023, l'insertion d'une coulée verte et de pistes cyclables, l'aéroport de Bordeaux va présenter un tout nouveau visage.

© Europlasma

INDUSTRIE
SUCCÈS D'EUROPLASMA EN CHINE

Après l'inauguration en décembre dernier d'un centre de recherche et développement en Chine, le groupe lando-girondin Europlasma, expert des solutions de dépollution, annonce le succès de la campagne de tests pour le traitement et la valorisation des scories d'aluminium, menée sur son four pilote équipé d'une torche plasma. Menés en partenariat avec l'université Hangzhou Dianzi, ils ont permis de prouver, à l'échelle préindustrielle, la pertinence de ce procédé permettant de supprimer les éléments dangereux des déchets pour en récupérer une alumine d'une pureté supérieure à 70 %. Au terme des recherches, la propriété intellectuelle sera détenue à 100 % par sa filiale Europlasma Environmental Technologies. Cette réussite s'inscrit dans le cadre du développement d'Europlasma en Chine matérialisé par une première commande d'une usine de traitement des déchets d'aluminium dans le Jiangxi, d'une capacité de 30 000 tonnes par an qui devrait être rapidement portée à 150 000 tonnes, puis 300 000 tonnes, après optimisation du procédé.

MONT-DE-MARSAN AGGLOMÉRATION
UN PROJET DE TERRITOIRE POUR 2035

Comment vivrons-nous en 2035 ? Comment nous déplacerons-nous ? Comment faire en sorte que les jeunes Landais restent sur le territoire (ou qu'ils y reviennent) ? Quelles filières économiques pouvons-nous stimuler ? Quelles offres d'enseignement supérieur ? Quels services du quotidien ? Autant d'interrogations qui serviront de fil conducteur à l'élaboration du projet de territoire de l'Agglomération de Mont-de-Marsan. Le diagnostic élaboré par le cabinet conseil Spin et Strategy et une consultation citoyenne jusqu'au 8 avril, doivent aboutir à l'élaboration d'un plan d'action d'ici fin juin. « Notre souhait est de préserver notre identité et notre qualité de vie, d'engager notre agglomération dans la transition écologique, mais aussi dans la diversification économique et dans une démarche d'attractivité nouvelle », indique Charles Dayot, maire de Mont-de-Marsan et président de la communauté d'agglomération.

Participation des habitants de l'agglomération jusqu'au 8 avril sur **www.montdemarsan-agglo.fr**

© D.R.

© Shutterstock

SAINT-VINCENT-DE-PAUL
UNE MICRO-CRÈCHE DANS LA ZONE D'ACTIVITÉ

Le réseau « Les P'tits Babadins » annonce pour la rentrée de septembre 2022 l'ouverture d'une micro-crèche au cœur des entreprises dans la zone d'activité de Saint-Vincent-de-Paul. Dans la structure de 150 m², conçue comme une « petite maison », les professionnels agréés pourront accueillir une dizaine d'enfants entre deux mois et trois ans.

© Shutterstock

GUERRE EN UKRAINE
POINTS DE CONTACTS DÉDIÉS AUX ENTREPRISES AFFECTÉES

Suite au conflit en Ukraine et aux sanctions économiques décidées par la communauté internationale contre la Russie, le ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance a pris plusieurs dispositions pour informer les entreprises et répondre à leurs préoccupations. Ainsi plusieurs points de contact ont été établis à destination des entreprises et en fonction des problématiques rencontrées :

• Sanctions économiques et financières, restriction des exportations : les entreprises concernées peuvent s'adresser à la direction générale du Trésor (DG Trésor) sur la page dédiée sur www.tresor.economie.gouv.fr et via deux contacts électroniques sur les sanctions mises en place (sanctions-russie@dgtresor.gouv.fr) et sur leur impact sur les biens à double usage plus spécifiquement (doublusage-sanctions.russie@finances.gouv.fr).

• Tensions sur les approvisionnements : les entreprises peuvent signaler les tensions qu'elles subissent ou anticipent du fait de la situation en Ukraine et en Russie à l'adresse : tensions-approvisionnements.russie@finances.gouv.fr

• PME/ETI - Soutien aux entreprises rencontrant des difficultés industrielles et financières : les commissaires aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP), rattachés à la Direction générale des entreprises (DGE) se tiennent à disposition des entreprises. www.entreprises.gouv.fr

• Prix de l'énergie et relations avec son fournisseur énergétique : les tensions sur les prix de l'énergie pourraient s'accroître en fonction de l'évolution de la situation. En cas de litige ou défaillance du fournisseur, toutes les informations se trouvent sur www.energie-info.fr/pro.

• Renforcement de la vigilance cyber : les entreprises sont invitées à faire preuve d'une vigilance accrue, les informations et conseils en matière de cybersécurité sont disponibles sur le site de l'Agence nationale de la sécurité et des systèmes d'information (www.ssi.gouv.fr). En cas d'incident, un point de contact est disponible sans interruption.

Les liens vers tous les points de contact sont accessibles sur le site du ministère :
https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/crise-ukrainienne-impact-sur-les-activites-economiques

CHRISTIAN
PRAT DIT HAURET

L'EMP
UN NOUVEAU CHA

© Atelier Gallien

JEAN-MARC
FIGUET

LOI MP DES POSSIBLES

La prochaine élection présidentielle est l'occasion de faire un tour d'horizon des enjeux économiques du prochain quinquennat. Parmi ceux-ci figurent le pouvoir d'achat, la fiscalité, le logement, la transition climatique. Cette semaine, focus sur l'emploi qui, même s'il a connu une embellie dernièrement, doit répondre au défi d'être plus fluide et efficient.

Par Jean-Marc FIGUET
et Christian PRAT DIT HAURET
Professeurs à l'université
de Bordeaux

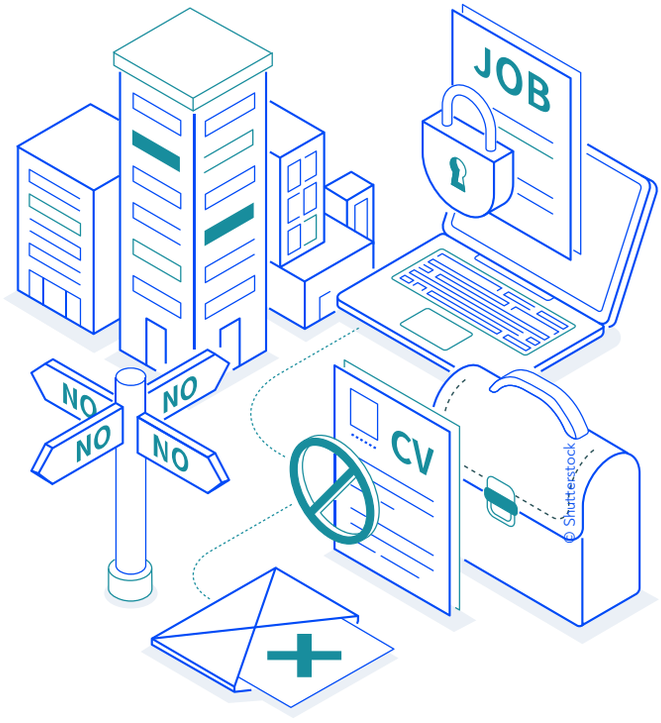

Les femmes sont plus affectées par le chômage que les hommes

Depuis les chocs pétroliers des années 1970, la désindustrialisation et la division internationale du travail, corollaire de la mondialisation, le chômage est l'un des talons d'Achille de l'économie française. Autrement dit, notre marché du travail n'est pas aussi fluide qu'il peut l'être dans les autres grandes économies.

LE CHÔMAGE, EN BAISSE, COEXISTE AVEC DES PÉNURIES DE MAIN D'ŒUVRE

On en connaît les symptômes frictionnels : un chômage en baisse, mais important (au 4e trimestre 2021, le taux de chômage moyen au sens du Bureau international du travail (BIT) est de 7,2 % en France métropolitaine) coexiste avec des phénomènes de pénurie de main d'œuvre qui affectent le développement de nombreux secteurs (café-hôtellerie-restauration, BTP…). Le taux de chômage des jeunes (15-24 ans) et celui des seniors (55-64 ans) sont nettement supérieurs à la moyenne.
Les femmes sont plus affectées par le chômage que les hommes. Et, de façon générale, il est plus facile de sortir du marché du travail que d'y entrer, et surtout d'y re-rentrer.

TAUX D'EMPLOI : 67,5 %, FAIBLE PAR RAPPORT À L'ALLEMAGNE (80 %)

L'emploi peut se définir comme la combinaison d'éléments sociaux, sociétaux, économiques et juridiques qui influencent la participation des personnes à la production de biens et de services et donc, leur contribution à la création de richesses au sein d'un pays. La population française est de 67,8 millions d'habitants et le nombre de personnes en âge de travailler est de 29 millions personnes. Le taux d'emploi est, quant à lui, de 67,5 %, ce qui est faible dans une économie moderne compétitive. Notre taux d'emploi est inférieur au taux d'emploi moyen en Europe (70 %) et très nettement inférieur au taux d'emploi allemand qui frôle les 80 % ! Le halo du chômage, c'est-à-dire les Français en âge de travailler mais qui ne travaillent pas au sens du BIT, demeure significatif (1,9 million de personnes). Ce halo déséquilibre les comptes sociaux et complique le financement de notre système de retraites par répartition.

SUCCÈS DES CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION ET D'APPRENTISSAGE

Malgré une amélioration récente de la situation, le chômage reste un phénomène endémique de l'économie française depuis plus de 40 ans. Au 4e trimestre 2021, en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de chercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 5 368 000 personnes. Parmi elles, 3 108 000 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2 360 000 (catégories B et C) exercent une activité réduite. De plus, 708 000 personnes inscrites à Pôle emploi ne sont pas tenues de rechercher un emploi. Elles sont soit non disponibles et sans emploi (catégorie D, avec comme exemple les personnes en formation, en contrat de sécurisation professionnelle, ou malades), soit pourvues d'un emploi (catégorie E, comme par exemple les personnes en phase de création d'entreprise ou bénéficiant d'un contrat aidé). Dans les DOM-TOM, 320 000 personnes sont inscrites à Pôle emploi dans les catégories A, B, C. Au final, on peut évaluer à près de 6 400 000 personnes, soit près de 20 % de la population active, qui ne sont pas en activité pleine et entière.

Quelles mesures pourrait-on prendre pour améliorer le niveau d'emploi en France ?
Comme le défendent de nombreux économistes, il convient d'améliorer les méthodes d'appariement pour venir à bout de l'inadéquation entre l'offre et la demande de travail.

Première mesure : il convient de réduire le décalage entre les qualifications des travailleurs (compétences acquises au cours de leur formation ou par expérience) et **les caractéristiques des emplois disponibles**. Le développement des contrats de professionnalisation et d'apprentissage durant la crise sanitaire a été un succès et il faut à tout prix maintenir les aides pour accompagner l'accès à l'emploi des jeunes générations. Les aides accordées doivent être considérées comme des investissements et se révèleront profitables à long terme.

Deuxième mesure : maintenir l'accès à l'emploi des travailleurs de plus de 55 ans en améliorant leurs conditions de travail : qualité de l'ambiance au travail, sentiment de bien-être, aménagement du travail et flexibilité de l'emploi du temps, transmission du capital connaissances et compétences aux plus jeunes, suppression de la discrimination par l'âge.

Troisième mesure : augmenter l'efficacité et l'efficience des services publics et privés d'accès à l'emploi de manière à mettre en relation les chômeurs et les emplois vacants.

Quatrième mesure : réduire le nombre de ruptures conventionnelles en fin de carrière, revoir les politiques de départ anticipé et réfléchir de façon systémique et différenciée à l'âge de départ à la retraite.

Cinquième mesure : prendre des mesures pour répondre aux pénuries de main d'œuvre existantes dans différents secteurs d'activité. Différentes mesures possibles peuvent être l'augmentation des salaires pour les métiers pénibles et présentant des contraintes horaires telles que celles de la restauration, la mise en place de dispositifs de retour à l'emploi et la mise en œuvre de plans massifs de formation dans les secteurs d'avenir tels que les métiers du numérique, de l'informatique et de la transition énergétique.

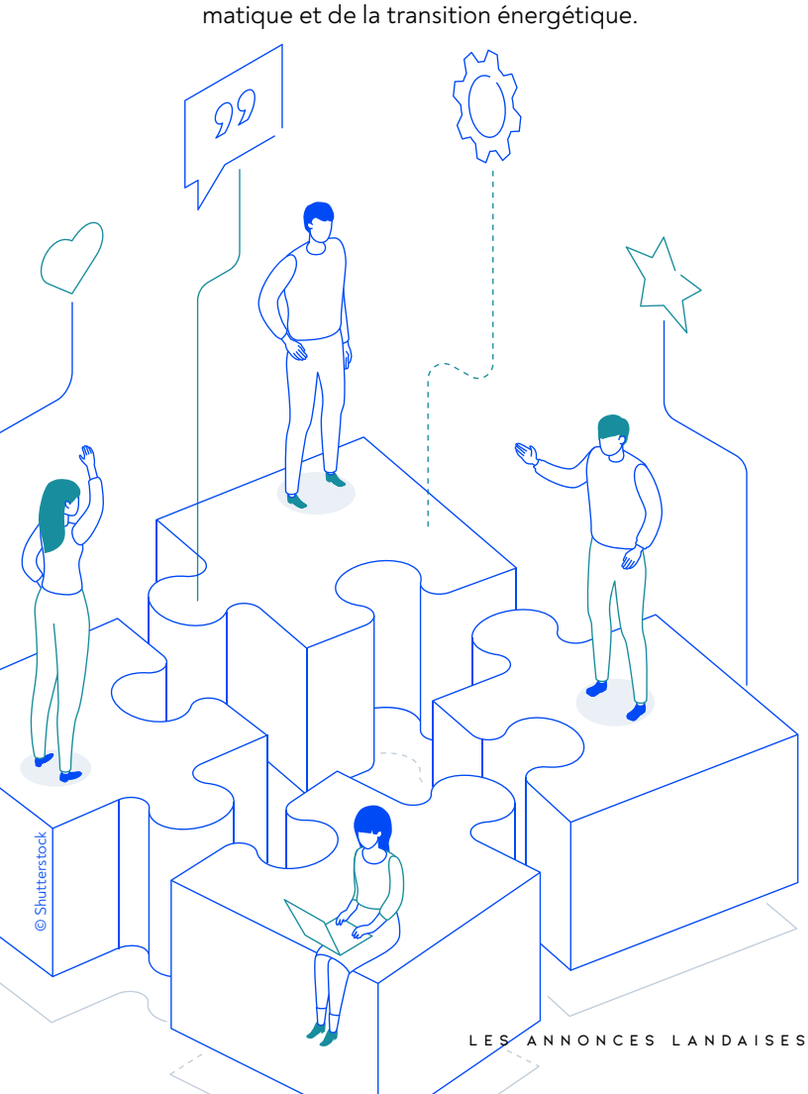
© Shutterstock

Sixième mesure : faciliter la mobilité géographique des travailleurs en revisitant l'aménagement du territoire et en accordant des aides aux personnes qui acceptent des emplois dans des zones géographiques sous tension.
Par exemple, on pourrait exonérer de droits de mutation toute personne qui achète une nouvelle habitation principale à la suite d'une nouvelle prise de poste.

On pourrait **exonérer de droits de mutation** toute personne qui **achète une nouvelle habitation** à la prise d'un **poste dans une zone en tension**

Septième mesure : développer en France une culture de l'entrepreneuriat et accompagner les créateurs d'entreprise lors du développement de leurs idées et de leurs projets.

Huitième mesure : revoir la répartition de la valeur au sein des organisations en augmentant la part des gains de productivité redistribués aux salariés, ce qui leur permettra d'augmenter leur pouvoir d'achat et donc par conséquent leur consommation, mais également d'augmenter la production nationale sous réserve du maintien des gains de productivité.

Neuvième mesure : réaliser des études chirurgicales des marchés de l'emploi par micro-régions : les besoins d'emploi ne sont pas les mêmes dans le pays de Gex, frontalier de la Suisse, dans le Morvan et en Île-de-France.

Dixième mesure : soutenir les travailleurs indépendants et surtout accompagner les micro-entrepreneurs pour les aider à développer leurs petites entreprises qui restent trop souvent à un niveau embryonnaire.

Onzième mesure : favoriser le dialogue social au sein des entreprises en passant d'un syndicalisme de combat et de revendication à un « syndicalisme de services » orienté vers l'accompagnement et le conseil des salariés.

On l'aura compris, fluidifier le marché du travail est la clef de la réussite économique et de la cohésion sociale de la France.

GUERRE EN UKRAINE
RISQUE DE RÉCESSION POUR L'EUROPE

© D.R.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie risque fort de propulser l'Europe en récession dès cette année. La flambée des cours du pétrole, du gaz et de bon nombre de matières premières, doublée de la chute de l'euro, en seront sans doute les premières responsables, en même temps que de vraisemblables ruptures ou difficultés accrues d'approvisionnement.

Par Véronique RICHES-FLORES (RICHES FLORES Research)

Pandémie, crise climatique, résurgence de l'inflation, guerre russo-ukrainienne… Les crises d'ampleur inédite s'enchaînent depuis deux ans et préfigurent les pourtours d'un monde de plus en plus instable face auquel on ne peut que constater le désarroi de populations tellement peu préparées à ces bouleversements que les consciences peinent à en accepter la réalité.

L'invasion de l'Ukraine par la Russie propulse l'Europe dans une situation de crise qui met au grand jour les failles de sa construction, que de nombreux observateurs se sont lassés de rappeler : dépendance énergétique, inexistence diplomatique et militaire, souveraineté défaillante… Si nul ne sait dire, à ce stade, quelle sera l'issue de la crise russo-ukrainienne, on peut sans grand risque de se tromper avancer qu'il s'agit d'une nouvelle et complexe épreuve pour l'Europe, en première ligne d'un conflit qu'elle ne maîtrise pas et dont on ne peut que redouter qu'elle ressorte très affaiblie. C'est l'effet le plus direct et presque immédiat que l'on peut redouter.

La Russie est un incontournable producteur de pétrole à l'échelle mondiale, avec une production comparable à celle de l'Arabie Saoudite. La situation de guerre et les sanctions à son égard ont tout lieu de créer d'importants déséquilibres sur ce marché déjà tendu, ce qui explique la flambée des prix de ces derniers jours. De fait, le baril de pétrole de mer du Nord est déjà proche de ses records historiques en euros et pourrait grimper bien plus haut en cas de tensions persistantes, aujourd'hui, hautement probables.

Outre le marché pétrolier, le conflit en présence menace l'ensemble des échanges entre la Fédération de Russie et le reste du monde, l'Europe, bien entendu, en tout premier lieu. L'Allemagne, de loin le premier marché russe de l'Union européenne, est particulièrement exposée, qu'il s'agisse de ses approvisionnements de gaz (40 %), de ceux en pétrole (un tiers environ) ou de nickel (25 %). Elle est loin, néanmoins, d'être l'unique pays concerné. L'Italie est également très dépendante de ses approvisionnements en provenance de Russie, sans parler des États de l'est de l'Union européenne (UE), Pologne ou pays baltes.

NICKEL INCONTOURNABLE

Pour la plupart, ces importations sont essentielles, donc stratégiques, qu'il s'agisse des ressources énergétiques, indispensables aux particuliers et entreprises, ou de matières premières, cruciales pour le fonctionnement de l'industrie. C'est le cas, par exemple, du nickel, devenu incontournable pour la production de véhicules électriques, dont l'UE dans son ensemble se fournit à hauteur de 40 % aujourd'hui auprès de la Russie.

Il sera, à l'évidence, compliqué pour l'Europe de se passer de ces ressources sans en payer de considérables conséquences économiques, que ce soit par des ruptures d'approvisionnement ou par des surcoûts d'achats de substitution. Si les Américains sont en mesure de fournir l'Allemagne en gaz, à la suite à sa décision contrainte de suspendre l'autorisation du gazoduc Nord Stream II, c'est à un coût nettement plus onéreux, et ainsi en sera-t-il vraisemblablement dans bon nombre de cas.

© Shutterstock

La dépendance, très variable, des pays européens à l'égard de la Russie rend, en outre, d'autant plus difficile l'adoption de sanctions à la hauteur des enjeux en présence, ce qui affaiblit la position stratégique de l'UE. Sur le seul front pétrolier, par exemple, le pays couvre plus de 50 % des importations de la Pologne, la Lituanie, la Hongrie ou la République tchèque, quand il s'agit de moins de 10 % de l'approvisionnement de l'Italie, de la France et de l'Espagne.

PERSPECTIVES D'INFLATION

Au total, les perspectives d'inflation ont tout lieu d'être considérablement impactées par ce conflit et l'on voit mal comment l'économie n'en souffrira pas sans tarder, dans un contexte géopolitique, par ailleurs très défavorable à la croissance, face auquel il faut envisager, au mieux, une vague d'attentisme fort malvenue au lendemain de la crise sanitaire. Sans être en mesure de chiffrer à ce stade le coût économique auquel l'Europe est confrontée, le scénario d'une récession de deux à trois trimestres semble le plus probable.

LA BCE DE NOUVEAU À LA RESCOUSSE ?

De telles perspectives interrogent sur leurs conséquences en matière de politique monétaire. La seule remontée récente des cours du pétrole en euros a d'ores et déjà effacé le retournement des effets de base des prix de l'énergie attendu pour cette année. À cours du baril de pétrole et taux de change de l'euro-dollar inchangés d'ici la fin juin, à respectivement 99,6 $/b et 1,11 USD/€, la hausse annuelle des cours du pétrole stationnerait à 65 % en moyenne jusqu'à fin mai, empêchant par là-même un quelconque repli de l'inflation énergétique par rapport à ces derniers mois, tandis que toute remontée probable des cours viendra enfler d'autant la facture énergétique. Les perspectives d'inflation sont donc amenées à évoluer dans des proportions très largement supérieures à ce qu'envisageait le consensus.

© Shutterstock

Il serait, malgré tout, très surprenant, et surtout très malvenu, que la Banque centrale européenne (BCE) ne fasse pas marche arrière sur ce qui semblait se profiler, à savoir la préparation d'une possible remontée de ses taux directeurs cette année, compte tenu du risque économique en présence. Ce recul sera-t-il suffisant ? Rien n'est moins sûr. On peut, en effet, imaginer que la BCE, change radicalement de stratégie et se voit contrainte d'envisager sous peu la possibilité d'accroître son programme d'achats d'actifs pour prévenir d'éventuelles tensions suscitées par le double choc de croissance et la défiance des investisseurs à l'égard des pays les plus fragiles.

Le cours de l'euro pourrait être plus sévèrement impacté

Le cours de l'euro, qui, à ce stade, n'a que marginalement souffert des développements de ces derniers jours, pourrait être plus sévèrement impacté, quand bien même les perspectives de resserrement monétaire de la Réserve fédérale des États-Unis (FED) sont de plus en plus incertaines, tout au moins pour ce qui concerne sa décision du mois de mars, où l'on voit mal qu'elle acte une remontée de 50 points de base de ses taux directeurs dans le contexte de fragilité économique et financière en présence.

CHOC POLITIQUE

Mais, plus que ces considérations économiques, ce sont bien les failles des fondations de la construction européenne que cette crise met aujourd'hui à nu qui préoccupent. C'est acquis, ni les États-Unis, ni l'Europe n'iront au combat contre l'offensive russe. Vladimir Poutine a su user de menaces suffisantes pour les en dissuader et la réalité de sa force militaire a fait le reste. L'Ukraine, bien qu'armée, devra faire face seule à l'invasion et l'on peut d'ores et déjà imaginer l'issue de cette situation.

CRISE MIGRATOIRE EN VUE

Au-delà des risques de conflits et d'instabilité imprévisibles, c'est bien la fragilité politique de l'UE qui est aujourd'hui mise à l'épreuve et risque de l'être davantage encore face à la crise migratoire de grande ampleur qui se profile. Il fait dès lors peu de doutes, que la sortie de crise, même dans le meilleur des cas, prendra du temps et s'accompagnera d'une aversion au risque susceptible à tout moment d'envenimer un contexte financier déjà fragilisé et hautement périlleux en Europe.

L'EMPLOI QUALIFIÉ ENJEU DE DEMAIN

Trois fédérations professionnelles, de la banque, de l'assurance et Syntec, se sont associées pour débattre de la question de l'emploi qualifié et formuler six propositions au sein d'un livre blanc commun intitulé « Promouvoir l'emploi qualifié - un enjeu stratégique pour la France ».

Par Charlotte DE SAINTIGNON

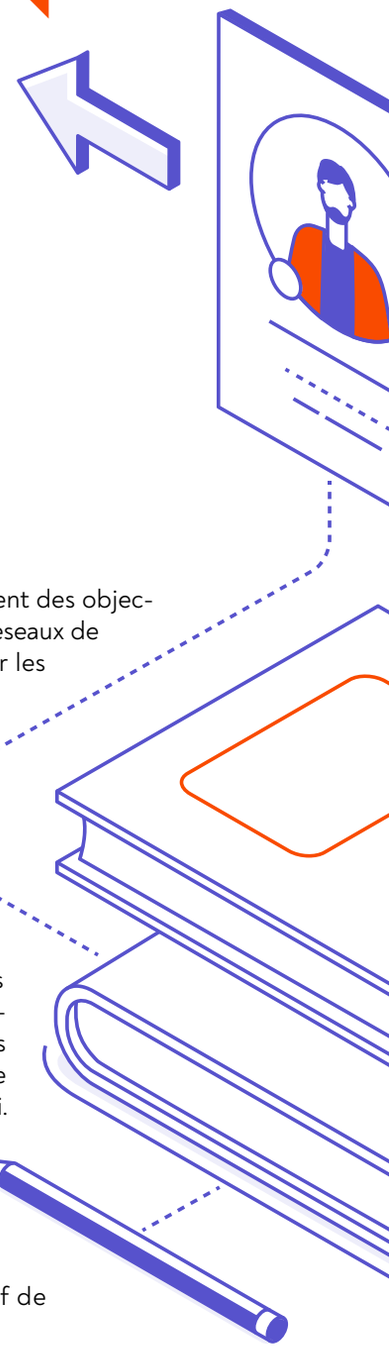

Six propositions pour faire de l'emploi qualifié un véritable atout stratégique pour la France et répondre à ses enjeux. C'est ce qu'ont formulé main dans la main la Fédération bancaire française (FBF), la Fédération Syntec (organisation représentative de la branche professionnelle des bureaux d'études) et France Assureurs (Fédération française de l'assurance). Objectifs : renforcer les compétences, rééquilibrer les territoires et créer un choc de confiance social et fiscal. « Nous voulons alerter sur l'enjeu essentiel que représente l'emploi qualifié pour l'avenir de notre économie et de nos territoires », présente Florence Lustman, présidente de France Assureurs.

14 CHANGEMENTS D'EMPLOI, EN MOYENNE

Les premières propositions s'articulent autour de l'adaptation des compétences via la formation et l'apprentissage : « rendre plus efficients le fonctionnement et le financement de la formation professionnelle » ; « mieux former les emplois qualifiés de demain par le développement de l'apprentissage » ; « renforcer la présence et les compétences des femmes dans les filières scientifiques et techniques », via notamment des objectifs de mixité, le développement de réseaux de mentoring et des états généraux sur les femmes et les sciences. Laurent Giovachini, président de la Fédération Syntec, regrette que les écoles d'ingénieurs ne comptent ainsi que 30 % de femmes et les filières numériques seulement 20 %. Et enfin, « mieux accompagner les transitions et les reconversions des emplois qualifiés ». Ce dernier enjeu de la transition professionnelle est d'autant plus important du fait de la plus grande fragmentation des carrières aujourd'hui. Pôle emploi estime ainsi que « les jeunes actifs vont changer d'emploi environ 14 fois au cours de leur carrière », note Florence Lustman. La présidente de France Assureurs souhaite que le dispositif de

projet de transition professionnelle (PTP), qui a remplacé le Congé individuel de formation (CIF), favorise davantage des projets de formation vers des métiers émergents ou à forte perspective d'emploi.
Les trois fédérations souhaitent également rééquilibrer les zones d'emploi et « attirer et accueillir les entreprises à forte concentration d'emplois qualifiés dans de nouveaux territoires ». Dernière proposition, la création d'un « choc de confiance » social et fiscal, garantissant une stabilité des prélèvements sociaux et fiscaux pour les salariés qualifiés et leurs employeurs. « Avec la même somme, un employeur allemand peut embaucher trois ingénieurs quand un employeur français ne pourra en embaucher que deux », compare Laurent Giovachini. Constatant le choix opéré pour préserver les emplois peu qualifiés dans le pays, via notamment le système de baisse de charges, les fédérations appellent à « un rééquilibrage en faveur de l'emploi qualifié pour ne pas courir le risque de délocalisation ».

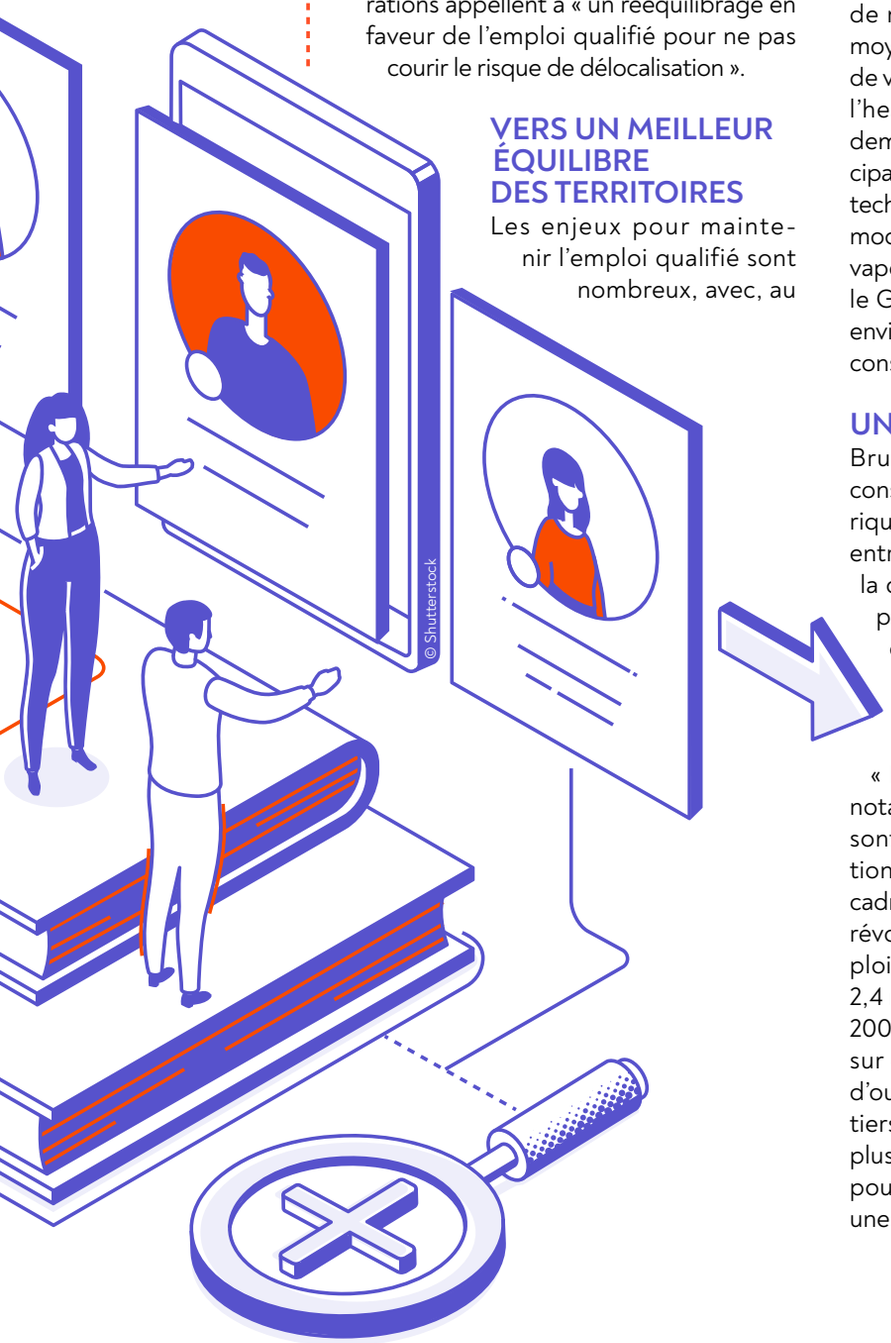

VERS UN MEILLEUR ÉQUILIBRE DES TERRITOIRES

Les enjeux pour maintenir l'emploi qualifié sont nombreux, avec, au premier rang, la formation. Constatant que le décalage entre les formations disponibles et les compétences requises se creuse, l'objectif est de faire correspondre l'offre de formation initiale avec les besoins réels des entreprises et de renforcer l'insertion et la cohésion sociale. Deuxième défi, un enjeu territorial pour ouvrir de nouvelles possibilités aux territoires et aux villes moyennes, tout en répondant aux aspirations à un cadre de vie différent de la part d'une partie des salariés. Pour l'heure, les experts constatent que l'emploi qualifié demeure concentré dans les grandes métropoles, principalement en Île-de-France. « À la faveur des évolutions technologiques récentes et de la crise de la Covid qui a modifié les comportements, c'est l'occasion d'inverser la vapeur et de réinvestir et revitaliser les villes moyennes, le Graal étant aujourd'hui de s'installer dans un autre environnement et de délaisser les grandes métropoles », constate Laurent Giovachini.

Le but est **d'attirer et d'accueillir les entreprises** à forte concentration d'emplois qualifiés dans de nouveaux territoires

UN ACTIF SUR CINQ EST CADRE

Bruno Mettling, président fondateur du cabinet de conseil Topics, spécialisé dans la transformation numérique et sociale, constate ainsi une « corrélation étroite entre l'intensité de l'emploi qualifié sur un territoire et la création de richesses ». Autre constat, le rôle joué par les cadres dans la cohésion sociale du pays, ces derniers contribuant pour une large part au système social français, et l'emploi qualifié constituant un rouage essentiel de l'ascenseur social. Ce que confirme Maya Atig, directrice générale de la FBF : « Nos cadres sont une force pour les entreprises, notamment face aux transitions qu'elles engagent ; ils sont, en outre, la preuve que l'ascenseur social fonctionne ». Du fait de la place grandissante prise par les cadres ces dernières années, Bruno Mettling évoque « la révolution silencieuse du marché du travail dont l'emploi qualifié est à l'origine ». Ainsi, alors qu'ils étaient 2,4 millions en 1990, soit un actif sur 10, ils étaient en 2005 deux fois plus nombreux : 5,2 millions, soit un actif sur cinq. Et « La France compte plus de cadres que d'ouvriers » signale-t-il. En outre, si en 1985 moins d'un tiers des cadres étaient titulaires d'un bac + 5, ils sont plus de 55 % aujourd'hui. « Les cadres sont une chance pour notre pays : nous devons collectivement en faire une priorité », conclut Florence Lustman.

MATIÈRES PREMIÈRES BERCY INTERVIENT

Dans une « fiche technique » datée du 18 février, la direction des Affaires juridiques (DAJ) du ministère de l'Économie invite l'ensemble des acheteurs publics, y compris les collectivités locales, à adapter leurs pratiques à la situation des titulaires de marchés publics impactés par la flambée des prix et le risque de pénurie de matières premières.

Par Nicolas TAQUET, avocat

Effet retardataire de la crise sanitaire, ou conséquence de tensions géopolitiques, depuis plusieurs mois, de nombreux secteurs économiques (automobile, informatique, industrie agroalimentaire, BTP, métallurgie, chimie ou encore le mobilier) sont particulièrement touchés par des tensions d'approvisionnement qui se traduisent par un renchérissement important des coûts et un allongement des délais de livraison. Inévitablement, les marchés publics sont sensibles à ces variations, de sorte que Bercy a pris l'initiative de conseiller l'ensemble des acheteurs publics face à ce phénomène.

POUR LES PROJETS DE MARCHÉS À PASSER

Pour les marchés à passer, la DAJ attire particulièrement l'attention des acheteurs sur le prix. En effet, l'article R. 2112-13 du Code de la commande publique prévoit que les marchés publics doivent être conclus à prix révisables lorsque les prestations sur lesquelles ils portent sont exposées à des aléas majeurs. En réalité, le Conseil d'État a même jugé que la méconnaissance de cette obligation constitue un manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence. (CE, 9 décembre 2009, n° 328803)

Il convient donc, lorsqu'un acheteur souhaite passer un marché potentiellement soumis à « des aléas majeurs » de prix, d'insérer dans le contrat une « clause de révision » devant obligatoirement fixer la date d'établissement du prix initial, les modalités de calcul de la révision, ainsi que la périodicité de la révision des prix. Sur ce point, la DAJ met en garde les acheteurs : « Si des marchés ont été conclus sans respecter cette obligation et que des difficultés surviennent en cours d'exécution du contrat, du fait de fortes fluctuations, l'acheteur est susceptible d'engager sa responsabilité contractuelle. »

POUR LES CONTRATS EN COURS D'EXÉCUTION

En ce qui concerne les marchés déjà conclus, la situation est autrement plus inconfortable pour les titulaires, qui ne disposent pas vraiment de moyens importants pour se défendre, face à une administration qui n'entendrait pas ménager de quelconques arrangements.

Dans sa fiche technique, la DAJ explique, d'abord, que les acheteurs publics ont toujours la possibilité d'aménager les délais d'exécution des marchés publics, lorsque des circonstances extérieures mettent le titulaire dans l'impossibilité de les respecter. Plus précisément, les délais d'exécution peuvent être suspendus ou prolongés. Cette suspension ou prolongation

Les acheteurs ont toujours la possibilité d'aménager les délais d'exécution des marchés publics

peut d'ailleurs être prévue dans le contrat, comme l'indiquent les différents cahiers des clauses administratives générales (CCAG).

Ainsi, dès lors que le titulaire du contrat démontre qu'il n'est pas en mesure de respecter certains délais d'exécution, ou que l'exécution des prestations encadrées par ces délais entraînerait pour lui un surcoût manifestement excessif, il lui est possible de solliciter l'autorité contractante, afin d'obtenir la prolongation de ces délais. Bien que la suspension ou la prolongation ne soit pas de droit, Bercy invite solennellement les acheteurs à accéder à ces demandes, lorsqu'elles sont formulées en rapport avec la flambée des prix ou la pénurie de matières premières.

Ensuite, ainsi que l'a d'ailleurs rappelé le Conseil d'État, en 2018 : « La personne publique n'est pas tenue de faire application des pénalités de retard et le juge administratif, saisi de conclusions en ce sens, peut, à titre exceptionnel, modérer ou augmenter les pénalités résultant du contrat si elles atteignent un montant manifestement excessif ou dérisoire, eu égard au montant du marché et compte tenu de l'ampleur du retard constaté. » (CE, 9 nov. 2018, n° 413533)

Ainsi, parallèlement à l'aménagement des délais d'exécution, ce pouvoir de sanction n'étant qu'une simple faculté, Bercy invite, là encore, les acheteurs publics à ne pas appliquer ces pénalités de retard.

Enfin, en ce qui concerne le prix du contrat, les choses sont plus complexes et le droit, encore moins favorable au titulaire. En effet, la DAJ rappelle que le prix est un élément « intangible » du marché et qu'il constitue même un « élément essentiel de la détermination des offres remises par les candidats ».

Il est vrai qu'en cas de bouleversement temporaire de « l'économie du contrat », le cocontractant de l'administration n'aurait droit qu'à une indemnisation sur le fondement de la très restrictive théorie de l'imprévision. En aucun cas, ce dernier ne pourrait cesser l'exécution du marché de sa propre initiative. En outre, de jurisprudence constante, l'indemnisation éventuellement accordée ne peut couvrir exactement les surcoûts engendrés par le bouleversement en cause.

En tout état de cause, les parties peuvent également modifier le contrat par la passation d'un avenant. Attention toutefois au risque contentieux d'une telle pratique au travers de laquelle le juge administratif pourrait être tenté de voir une manœuvre de l'administration.

© Shutterstock

VIE PERSONNELLE ET FAUTE PROFESSIONNELLE

Un accident de la circulation en état d'ébriété, même intervenu dans le cadre de la vie personnelle, peut justifier le licenciement pour faute, dès lors qu'il se rattache à la vie professionnelle.

Des faits relevant de la vie personnelle d'un salarié ne peuvent en principe pas constituer une faute justifiant un licenciement disciplinaire.

Un licenciement peut néanmoins se fonder sur des faits de la vie personnelle dès lors qu'ils se rattachent à la vie professionnelle. Il peut en être ainsi pour des faits commis en dehors du travail (violence ou harcèlement sexuel sur la personne d'un subordonné).

En l'espèce, un chef d'équipe d'une entreprise de bâtiment, de retour d'un salon professionnel qu'il avait visité à la demande de son employeur, avait causé un accident de la circulation avec sa voiture de fonction alors qu'il était en état d'ébriété.

LE SALARIÉ AVAIT ÉTÉ LICENCIÉ POUR FAUTE GRAVE

Devant le conseil de prud'hommes, le salarié avait fait valoir que les faits ne pouvaient justifier un licenciement pour faute, puisqu'ils relevaient de sa vie personnelle en étant intervenus en dehors du temps et du lieu de travail.

La Cour de cassation valide la décision de la cour d'appel qui retient que la faute se rattachait bien à la vie professionnelle. Le salarié était au volant de son véhicule de fonction, il rentrait d'un salon professionnel auquel il s'était rendu, sur instruction de l'employeur, pour les besoins de son activité professionnelle.

La Cour de cassation avait précédemment jugé que le retrait de permis de conduire pour conduite en état d'ébriété, même en dehors du temps de travail, se rattachait à la vie professionnelle d'un salarié affecté à la conduite de véhicules.

(Cass. soc. 2 décembre 2003 n° 01-43.227).

En revanche, elle avait décidé qu'un salarié qui commet dans le cadre de sa vie personnelle, une infraction entraînant le retrait de son permis de conduire, ne peut se voir reprocher une faute professionnelle, même si le salarié utilise un véhicule dans l'exercice de ses fonctions.

(Cass. soc. 3 mai 2011 n° 09-67.464)

Signalons aussi qu'en dehors de toute faute, le trouble objectif causé au bon fonctionnement de l'entreprise par le comportement du salarié peut constituer une cause réelle et sérieuse de licenciement

Référence

Cass. ch. soc. 19 janvier 2022 n° 20-19.742

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

	EN NIVEAU	ÉVOLUTION ANNUELLE EN %
2020 T2	115,42	+ 0,18 %
2020 T3	115,70	+ 0,09 %
2020 T4	117,79	- 0,32 %
2021 T1	116,73	+ 0,43 %
2021 T2	118,41	+ 2,59 %
2021 T3	119,7	+ 3,46 %

source : INSEE

Selon la Loi 2014-626 du 18 juin 2014 (article 9) qui modifie l'article L145-34 du Code de commerce, deux indices peuvent être utilisés pour la révision des baux commerciaux :
- l'indice des loyers commerciaux pour les activités commerciales ou artisanales ;
- l'indice des loyers des activités tertiaires pour les activités autres que commerciales.

SÉCURITÉ SOCIALE
PLAFOND MENSUEL

2022 : 3 428 €

Le nouveau montant du plafond est valable toute l'année, le gouvernement ayant décidé de fixer désormais un seul plafond par an (41 136 €)

BARÈME KILOMÉTRIQUE 2020

VOITURES	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE FISCALE	JUSQU'À 5 000 KM	DE 5 001 À 20 000 KM	AU-DELÀ DE 20 000 KM
3 CV	d x 0,456	(d x 0,273) + 915 €	d x 0,318
4 CV	d x 0,523	(d x 0,294) + 1 147 €	d x 0,352
5 CV	d x 0,548	(d x 0,308) + 1 200 €	d x 0,368
6 CV	d x 0,574	(d x 0,323) + 1 256 €	d x 0,386
7 CV et plus	d x 0,601	(d x 0,340) + 1 301 €	d x 0,405
VÉLO-MOTEUR	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
CYLINDRÉE	JUSQU'À 2 000 KM	DE 2 001 À 5 000 KM	AU-DELÀ DE 5 000 KM
moins de 50 cm³	d x 0,272	(d x 0,064) + 416 €	d x 0,147
MOTOS	DISTANCE PARCOURUE À TITRE PROFESSIONNEL		
PUISSANCE	JUSQU'À 3 000 KM	DE 3 001 À 6 000 KM	AU-DELÀ DE 6 000 KM
1 ou 2 CV	d x 0,341	(d x 0,085) + 768 €	d x 0,213
3, 4 ou 5 CV	d x 0,404	(d x 0,071) + 999 €	d x 0,237
plus de 5 CV	d x 0,523	(d x 0,068) + 1 365 €	d x 0,295

INDICE DES PRIX
(BASE 100 EN 2015 À PARTIR DE 2016) CE CHANGEMENT DE BASE N'AFFECTE EN RIEN LE NIVEAU DE L'INDICE ET SON ÉVOLUTION

	DÉCEMBRE 2020	DÉCEMBRE 2021	AUGMENTATION SUR UN AN
INDICE D'ENSEMBLE	104,96	107,64	+ 2,8 %
INDICE HORS TABAC	104,09	106,82	+ 2,8 %

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS - IRL

TRIMESTRE DE RÉFÉRENCE	IRL DES LOYERS	VARIATION ANNUELLE EN %
2e TRIMESTRE 2021	131,12	+ 0,42 %
3e TRIMESTRE 2021	131,67	+ 0,83 %
4e TRIMESTRE 2021	132,62	+ 1,61 %

SMIC

HORAIRE	MENSUEL (35 H)
10,57 €	1 603,12 €

E-mail : contact@annonces-landaises.com - Plateforme : annoncelegalepro.annonces-landaises.com
Les ANNONCES LANDAISES, hebdomadaire habilité à publier les Annonces Légales et Judiciaires sur le département des Landes.
Toute reproduction même partielle des avis, annonces et insertions publiées sous cette rubrique, est formellement interdite, sous quelque forme que ce soit, sous peine de poursuites judiciaires.
Selon l'arrêté du 19 Novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales (https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044378066) : Les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère. Le tarif pour le département des Landes est de 0.183 euro HT le caractère.
Par dérogation aux dispositions de l'article précédent, les annonces mentionnées ci-dessous font l'objet en 2022 d'une tarification forfaitaire, selon les modalités suivantes :
- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution de sociétés commerciales prévues par l'article R. 210-3 du code de commerce et à la constitution de sociétés civiles prévues par l'article 22 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est établi suivant la forme de la société, comme mentionné dans l'article 3 de l'arrêté
- Le tarif des annonces légales relatives à la constitution des groupements agricoles d'exploitation en commun prévues par l'article R. 323-14 du code rural et de la pêche maritime et de sociétés demeure déterminé conformément aux dispositions de l'article 1er de l'arrêté ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'acte de nomination des liquidateurs des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-2 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 27 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 149 euros HT pour le département des Landes ;
- Le tarif des annonces légales relatives à l'avis de clôture de la liquidation des sociétés commerciales prévues à l'article R. 237-8 du code de commerce et des sociétés civiles prévues à l'article 29 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 relatif à l'application de la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du code civil est de 108 euros HT pour le département des Landes
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements d'ouverture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 64 euros HT pour le département des Landes.
- Le tarif des annonces légales relatives aux jugements de clôture des procédures collectives régies par les titres II, III et IV du livre VI du code de commerce est de 35 euros HT pour le département des Landes.
- Les tarifs visés à l'article 1er sont réduits de 70 % pour les annonces faites par les personnes qui bénéficient de l'aide juridictionnelle ou lorsque les demandes d'annonces sont formulées par les juridictions en vue de satisfaire à une obligation de publication mise à la charge de personnes bénéficiant de l'aide juridictionnelle. Ils sont réduits de 50 % pour les annonces prescrites dans le cadre des procédures prévues par le livre VI du code de commerce, à l'exception des annonces faisant l'objet d'une tarification forfaitaire en application des 4° et 5° de l'article 3 de l'arrêté.

APPELS D'OFFRES - AVIS D'ENQUÊTE

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
COMMUNE DE SOUPROSSE
Correspondant : Monsieur Christian Ducos, Maire
Adresse : Mairie de Souprosse 281 Av du 8 Mai 40250 Souprosse
Téléphone : 05 58 44 23 97
Courriel : mairie@souprosse.fr

Objet du marché : Extension du lotissement communal « Les terrasses de l'Adour » Phase 3

Type de marché de travaux : « exécution »

Lot 1 : Voirie – Réseaux EP : Terrassement : 1500 m³ - Voirie : 2600 m² - Bordures : 2000 ml -Trottoirs : 1200 m² - Réseaux EP : 950 ml -Signalétique et travaux divers

Lot 2 : Réseaux EU AEP : Réseaux AEP : 500 ml - Réseaux EU : 550 ml

Condition de participation et critères de jugement des offres :

Les conditions et critères énoncés dans le Règlement de Consultation : Garanties et capacités professionnelles, techniques et financières documents DC 1 DC 2 ou sur papier libre.

Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous avec leur pondération

Lot 1 et 2 :

Prix (sur 10 points) coefficient de pondération 70 %

Valeur technique (sur 10 points) coefficient de pondération 30 % – Rédaction d'un mémoire technique.

Retrait du dossier : Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de marché public https://marchespublics.landespublic.org/.

Type de procédure : Marché à procédure adaptée selon l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2021-1111 du 23 août 2021 relatif aux marchés publics.

Rédaction des offres en français uniquement.

Financement : paiement mensuel des acomptes avec un délai de 30 jours ; retenue de garantie de 5% ou caution ; fonds propre de la commune - subventions.

Renseignements techniques : SARL CAUROS

Lot 1et 2 : SARL CAUROS - Viabilis – Didier Deslous - Tél : 09 70 24 84 37

Date de réception des offres : Le 15 Avril 2022 à 12 h Mairie de Souprosse

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/03/2022

L2200065

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :
COMMUNE DE SOORTS-HOSSEGOR
18 Avenue de Paris 40150 Soorts-Hossegor
Mme Dufau Elodie

Objet du marché : Marché de fourniture pour l'achat d'un tracteur agricole neuf ou d'occasion

Procédure de passation : Procédure adaptée

Critères de sélection : Précisés dans le règlement de consultation

Date limite de réception des offres : 08/04/2022 à 10 h

Adresse Internet du profil acheteur : https://marchespublics.landespublic.org/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=534837&orgAcronyme=ma-soortshossegor

L2200067

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme passant le marché :
COMMUNE DE LIPOSTHEY

Objet du marché : Conception et réalisation d'un terrain multi-sports

Mode de passation : procédure adaptée

Désignation des lots : 01 : Terrassement - **02 :** Structure multi-sports + marquage au sol

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants : valeur technique et qualité des prestations 50 % - Prix 50 %

Condition de participation : le contenu du dossier de candidature est précisé dans le règlement de consultation.

Livraison des travaux : 05 mois à compter de la signature de l'OS

Délai de validité des offres : 60 jours

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : sur le site : https://marchespublics.landespublic.org

Date limite de réception des offres 15/04/2022 à 12h

Lieu de réception des offres : Les candidatures doivent être transmises avant les date et heure limites indiquées dans le présent avis et le règlement de consultation. Les soumissionnaires doivent déposer leurs candidatures par voie électronique sur le site : https://marchespublics.landespublic.org

Renseignements complémentaires : Les candidats devront poser leurs questions directement sur la plateforme

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/03/2022

L2200071

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Pouvoir adjudicateur :
COMMUNE DE HERM
70 Impasse Jardins de la Mairie 40990 Herm
Tél : 05.58.91.52.20 Mail : mairie.herm@wanadoo.fr

Réf / Objet : 2022-03 - **Transformation de l'ancienne Poste en café associatif**

Lieu d'exécution : 165 rue Jean Laboirie 40990 Herm

Durée du marché : 3 mois et demi de travaux dont 15 jours de préparation

Lots :
Lot 01 : Gros Œuvre - VRD
Lot 02 : Charpente - Zinguerie
Lot 03 : Menuiseries extérieures PVC et ALU
Lot 04 : Menuiseries bois
Lot 05 : Plâtrerie - Isolation
Lot 06 : Carrelages - Faïences
Lot 07 : Plomberie
Lot 08 : Electricité Courants Forts et Faibles

Critères d'attribution : Prix des prestations : 65 % - Valeur Technique : 35 %

Remise des offres : conditions fixées à l'article 4.1 du règlement de consultation et au plus tard le **8 Avril 2022 à 10 h.**

Dossier de consultation : téléchargeable gratuitement sur https://marchespublics.landespublic.org/

Délai de validité des offres : 90 Jours à compter de la date limite de remise des offres.

Renseignements : via la plateforme **https://marchespublics.landespublic.org/** ou

Architecte : Isabelle TRIGO CHAYA - Tél : 06 88 12 44 47/ Mail : isabelle.trigo@wanadoo.fr

Bureaux d'Ingénierie : Lots 07-08 sont établis par **Elodie LAFITTE**

Tél : 06 07 59 79 16 / Mail : elodie@sarlbetel.fr

Economiste de la construction : Lots 01 à 06 sont établis par **Sébastien LAHITTE** Tél : 06 17 10 00 81/ Mail : sebastien.lahitte@hotmail.fr

Avis envoyé à la publication le 10 Mars 2022

Le Maire, Pascal LAVIGNE

L2200062

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX
1526 avenue de Barrère
40390 Saint-Martin-de-Seignanx
Tél : 05 59 56 61 61

Objet du marché : Marché de travaux pour le réaménagement de l'aire de grand passage des gens du voyage à Ondres.

Mode de passation : procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Retrait du dossier : les documents et informations sont accessibles à l'adresse suivante : https://marchespublics.landespublic.org/

Date d'envoi de l'avis : 15 mars 2022

Date limite de réception des offres : le 07 avril 2022 à 12h

Modalités de remise des offres : les offres doivent être transmises par voie électronique sur le site https://marchespublics.landespublic.org/

Critères de jugement des offres : les critères sont énoncés dans les documents du marché (règlement de consultation).

Durée du marché : 4 mois (dont 1 de préparation).

Détail du marché : Sans variante, 3 lots (VRD, Réseaux, Télégestion)

Durée de validité des offres : 180 jours.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Pau 50 Cours Lyautey 64000 Pau.

L2200070

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Maître d'ouvrage :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SEIGNANX
1526 avenue de Barrère
40390 Saint-Martin-de-Seignanx
Tél : 05 59 56 61 61

Objet du marché : Accord cadre à bons de commande pour les travaux de fauchage et débroussaillage

Mode de passation : procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

Retrait du dossier : les documents et informations sont accessibles à l'adresse suivante : https://marchespublics.landespublic.org/

Date d'envoi de l'avis : 11 mars 2022

Date limite de réception des offres : le 05 avril 2022 à 12h.

Modalités de remise des offres : les offres doivent être transmises par voie électronique sur le site https://marchespublics.landespublic.org/

Critères de jugement des offres : les critères sont énoncés dans les documents du marché (règlement de consultation).

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois.

Détail du marché : Sans variante avec un minimum annuel de 10 000 € HT et un maximum de 100 000 € HT

Durée de validité des offres : 180 jours.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Pau 50 Cours Lyautey 64000 Pau.

L2200066

LES ANNONCES LANDAISES

ABONNEMENT

6 MOIS D'ABONNEMENT 25 € TTC SOIT 26 NUMÉROS
1 AN D'ABONNEMENT 40 € TTC SOIT 52 NUMÉROS
2 ANS D'ABONNEMENT 59 € TTC SOIT 104 NUMÉROS

NOM _____

PRÉNOM _____

ENTREPRISE _____

ADRESSE _____

EMAIL _____

TÉL _____

Adresse de livraison si différente de l'adresse de facturation à compléter
et à retourner, accompagné de votre règlement à l'ordre des ANNONCES LANDAISES
12, rue du IV Septembre 40000 Mont-de-Marsan

CONTACT : **LILIANE DORRER**
CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM / **05 58 45 03 03**

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Acheteur public :

MAIRIE DE LABATUT
1 Parvis des Droits de l'Homme
40300 Labatut
Point de contact : Lise-Marie COIQUIL
mairie.labatut40@wanadoo.fr
Adresse Internet : www.labatut40.fr

Adresse Profil acheteur : https://marchespublics.landespublic.org/

Les documents du marché sont disponibles gratuitement à l'adresse : https://marchespublics.landespublic.org//index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=534842&orgAcronyme=c4x

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées par voie électronique à l'adresse : https://marchespublics.landespublic.org//index.php?page=Entreprise.EntrepriseDetailsConsultation&id=534842&orgAcronyme=c4x

Objet : Réaménagement du parking de l'école

Numéro de référence : 012022

Type de marché : Travaux

Description succincte : Réaménagement du parking de l'école

Allotissement - Ce marché est divisé en lots : non

Description : Intitulé : Réaménagement du parking de l'école

Lieu principal d'exécution / Code NUTS : FRI13

Critères d'attribution : Critères énoncés ci-après avec leur pondération

- C1 Prix : 50.00 %
- C2 valeur technique : 25.00 %
- C3 délais d'exécution : 25.00 %

Valeur estimée hors TVA : Non renseigné

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique : Durée ferme : 5 mois

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Des variantes seront prises en considération : non

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

Conditions de participation : Les conditions de participation, habilitations et capacités requises sont définies dans les documents de la consultation. Les candidats doivent être conformes aux exigences qui y sont stipulées.

Section IV : Procédure

Type de procédure : Appel d'offres ouvert

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

Date limite de réception des offres ou des demandes de participation : 15/04/2022 à 12 h

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 4 mois, à compter de la date limite de réception des offres.

Section VI : Renseignements complémentaires

La consultation intègre des critères sociaux : Non

La consultation intègre des critères environnementaux : Oui

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif Villa Noulibos 50 cours Lyautey 64010 Pau - pau.tribunal-administratif.fr

Date d'envoi à la publication : 14/03/2022

L2200069

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
MARCHE À PROCEDURE ADAPTÉE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur et maître d'ouvrage :

COMMUNE DE BONNEGARDE 40330
Correspondant : M. Didier LARROUTURE, Maire de Bonnegarde
95 route du Bourg 40330 Bonnegarde

Objet du marché : Travaux sur la salle polyvalente de la commune : réaménagement des vestiaires et réfection de la couverture.

Type de procédure : MAPA

Forme du marché : Marché de travaux passé selon la procédure adaptée, en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande Publique.

Nature du marché : Services

Concours restreint

Classement CPV : 71220000 services de création architecturale

Délai de validité des offres : 3 mois soit 90 jours

Date limite de réception des offres : Mardi 5 avril 2022 à 18h.

Transmission des offres par voie électronique obligatoire via la plateforme de dématérialisation.

Obtention des dossiers : Par téléchargement sur le site www.landespublic.org - rubrique marchés publics.

Numéro de référence marché : CCCVL-2022-01

Renseignements : Par questions écrites sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics landespublic.org

Période d'exécution : 36 mois, hors délai de validation.

Conditions de participation : Chaque candidat devra fournir :

Formulaire DC1 et DC2 ou Formulaire DUME (Document Unique Marché Européen) comprenant l'attestation sur l'honneur des candidats.

Attestations d'assurances décennale et responsabilité civile

Lettre de présentation motivée de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Des références de travaux de même importance datant de moins de 5 ans.

Date d'envoi du présent avis : 16 mars 2022

L2200072

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme acheteur :
COMMUNE DE BÉNESSE-MAREMNE
19 route de Bayonne 40230 Bénesse-Maremne
05 58 72 51 28 - mairie@benesse-maremne.fr

Objet du marché : Fourniture et livraison de véhicules de type utilitaires

Type de marché : Fournitures

Type de procédure : Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

Lieu d'exécution : commune de Bénesse-Maremne

Décomposition de la consultation : marché divisé en 3 lots (3 véhicules)

Lot 1 : Camion plateau polybenne + attelage - haillon ouverture double ventaux

Lot 2 : Camion plateau avec coffre + attelage – haillon ouverture double ventaux

Lot 3 : Fourgon utilitaire 9 m3 avec galerie et attelage

Durée du marché ou délai d'exécution : délai de livraison 12 à 16 semaines (si possible)

Détermination des prix : Le marché est traité à prix global et forfaitaire.

Les prix comprennent les prestations citées à l'article 6 du présent CCP.

Le soumissionnaire pourra détailler son offre sur une DPGF (décomposition du prix global et forfaitaire), qu'il annexera au présent CCP.

Les prix sont fermes et non actualisables.

Critères d'attribution : L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction :

Prix (70 %) - Délai de livraison (20 %) - Qualité de l'offre (10 %)

L'addition des notes obtenues sur chacun des items donnant la note sur 60 points

- Critère prix : pondération 40 % suivant formule (prix moins disant/prix de l'offre) x 40

Dans le cadre de la présente procédure adaptée, l'acheteur se réserve le droit de négocier par écrit, à l'issue de l'analyse des offres, avec les soumissionnaires, dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique. La négociation ne pourra porter que sur des éléments en lien avec les critères de sélection des offres ci-dessus détaillés. L'acheteur pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique.

Présentation des offres : Les candidatures et offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unitaire monétaire utilisée : Euro

Les offres seront transmises par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.landespublic.org/

Par mail (mairie@benesse-maremne.fr) ou par courrier (19 route de Bayonne Bénesse-Maremne.

Le dossier comprendra les deux sous-dossiers suivants :

1) Dossier Candidature : Les justifications à produire sont celles prévues à l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à 2141-11 du Code de la Commande Publique notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L5212-1 à L5212-11 du Code du Travail.

- Si le soumissionnaire est établi en France, une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L 1221-10, L 3243-2 et R 3243-1 du code du travail (dans le cas où le soumissionnaire emploie des salariés, conformément à l'article D 8222-5-3 du Code du travail.

- Si le soumissionnaire est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du soumissionnaire attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du Code du travail, ou des documents équivalents

- Le soumissionnaire en redressement judiciaire devra produire copie du ou des jugements prononcés à cet effet.

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, le soumissionnaire produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur public. Le soumissionnaire doit également apporter la preuve que chacun de ces opérateurs économiques mettra à sa disposition les moyens nécessaires, pendant toute la durée d'exécution du marché public.

Pour la présentation des éléments de leur candidature, les soumissionnaires pourront faire usage des formulaires DC1 et DC2 qu'ils pourront se procurer sur le site du ministère de l'économie à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat

2) Dossier Offre :

Le soumissionnaire devra fournir :

Pièces obligatoires :

- Le présent CCP complété avec la proposition de prix

- Un mémoire méthodologique permettant de juger de la valeur technique de l'offre

Réception des offres :

Les offres seront transmises par voie dématérialisée sur le profil d'acheteur : https://marchespublics.landespublic.org/ - par courrier ou par mail

Date limite de réception des offres : jeudi 7 avril 2022 à 12 heures.

Renseignements administratifs et techniques :

Les opérateurs économiques peuvent obtenir des renseignements administratifs auprès de : Mairie de Bénesse-Maremne 19 route de Bayonne 40230 Bénesse-Maremne – Téléphone : 05.58.72.51.38. Mme Sandrine Duprat

Renseignements techniques : M Florian CORDOBES 06 07 24 42 36.

Date d'envoi de l'avis à la publication : 14/03/2022

L2200068

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
RELANCE DU LOT 12 CVC-PS INFRUCTUEUX

Identification de l'organisme passant le marché :
COMMUNE DE GAREIN

Pouvoir adjudicateur : Monsieur le Maire de Garein

Procédure de passation : Marché Public passé en Procédure adaptée en application de (des) l'article (s) L 2123-1, R 2123-1, R2123-4 et R2123-5 du Code de la commande publique

Objet du marché : Réhabilitation d'un hangar en atelier d'art et d'architecture

Décomposition en tranches et en lots : Il n'est pas prévu de découpage en tranche. Consistance des lots : Les travaux sont répartis en 11 lots désignés ci-après : seul le **lot 12 CVC-PS est concernés par cette nouvelle consultation.**

01 : VRD-Accessibilité

02 : Gros-Œuvre

03 : Charpente et Ossature Bois - Bardage - Zinguerie

04 : Etanchéité

05 : Menuiserie Extérieure-Serrurerie

07 : Plâtrerie-Isolation-Faux Plafond

08 : Menuiserie Intérieure-Aménagement

09 : Revêtement Sol Souple-Textile

10 : Peinture-Nettoyage

11 : Electricité

12 : CVC-PS

Conditions de participation : Le contenu du dossier de candidature est précisé dans le règlement de la consultation.

Début des travaux : Avril 2022

Livraison des travaux prévue : Mars 2023

Critère d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous : Valeur technique : 60 % - Prix des prestations : 40 %

Délai de validité des offres : 90 jours

Lieu où l'on peut retirer le dossier de consultation : sur le site : https://marchespublics.landespublic.org

Date limite de réception des offres : 31/03/2022 à 12 h.

Lieu de réception des offres : Les canddidatures doivent être transmises avant les date et heure limites indiquées dans le présent avis et le règlement de consultation.

Les soumissionnaires doivent déposer leur candidature par voie éléctronique sur le site : https://marchespublics.landespublic.org

Renseignements complémentaires : Les candidats devront déposer leurs questions directement sur la plateforme.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/03/2022

Instance chargée des procédures de recours : L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante : Tribunal Administratif de Pau, Villa Noulibos 50 Cours Lyautey, BP 543, 64010 Pau Cedex - Tél. 05 59 84 94 40 - Télécopie : 05 59 02 49 93 - Courriel : greffe.ta-pau@ juradm.fr ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/

L2200074

AVIS D'ATTRIBUTION
COMMUNE DE LOSSE

Objet : Réaménagement d'une boutique et 2 logements (phase 2)

Suite aux consultations publiées dans les Annonces Landaises des 26 Octobre 2021 et 14 Décembre 2021, les lots attribués sont :

Lot 4 : Gros-Œuvre : SARL DARROUY 40120 Pouydesseaux pour 70 673.59 € HT

Lot 5 : Charpente-Couverture-Zinguerie : JC CHARPENTES 33430 Bernos-Beaulac pour 39 036.82 € HT

Lot 6 : Menuiseries Extérieures : SAS ALSTOR 40280 Saint-Pierre-du-Mont pour 59 958.98 € HT

Lot 7 : Menuiseries Intérieures : SAS DUVIGNEAU 40240 Estigarde pour 30 077.40 € HT

Lot 8 : Plâterie Faux-Plafonds : SAS BUBOLA PLATRERIE 40000 Mont-de-Marsan pour 53 456.53 € HT

Lot 9 : Carrelage Faïences : SARL DARROUY 40120 Pouydesseaux pour 24 903.09 € HT

Lot 10 : Sols Souples : SAS MARQUE 32720 Vergoignan pour 7000 € HT

Lot 11 : Peinture-Nettoyage : SAS DUBERNET 40140 Soustons pour 45 036.33 € HT

Lot 12 : Electricité : SAS SPADETTO ELECTRICITE 33430 Bernos-Beaulac pour 40 637.80 € HT

Lot 13 : CVC : DEC ENERGIE 40230 Saint-Geours-de-Marenne pour 62 169.88 € HT

Lot 14 : Plomberie-Sanitaire : DEC ENERGIE 40230 Saint-Geours-de-Marenne pour 38.068.80 € HT

Lot 15 : Cuisine professionnelle : SCOP ESCRIBA 40700 Hagetmau pour 11 584.00 € HT

Date d'envoi à la publication : 17/03/2022

L2200073

SERVICE ABONNEMENT
TÉL. 05 58 45 03 03
contact@annonces-landaises.com

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

CONSTITUTIONS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **RIEU CORREIA**

Siège social : 604 Rue de Bel Horizon 40700 Hagetmau.

Objet : L'acquisition et la gestion à titre civil de tous biens et droits immobiliers.

Durée : 99 années

CAPITAL : 1.500 euros

Apports en numéraire : 1.500 euros

Gérance : Alexandre CORREIA et Mme Coralie RIEU demeurant ensemble au 604 Rue de Bel Horizon 40700 Hagetmau.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées à d'autres personnes quelles que soient leur qualité qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Immatriculation : RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
22AL01314

AVIS DE CONSTITUTION

Raison sociale : **JL TRAVAUX**

Forme Juridique : EURL

Capital : 1.000 €

Siège : 32 Bis avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 40140 Soustons

Objet : Tous travaux d'application de peinture intérieure et extérieure, de pose de revêtements de sols et murs, ainsi que toutes activités liées à l'objet social.

Durée : 99 ans

Capital : 1.000 euros en numéraire.

Gérance : LABAT Jérôme demeurant 32 bis avenue Maréchal de Lattre de Tassigny 40140 Soustons, né le 27/02/1981 à Bayonne (64), de nationalité française.

Immatriculation RCS Dax.

Pour avis, la Gérance.
22AL01361

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Pissos du 07-03-2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **S.2.PX**

Siège : 335 rue du Charron 40410 Pissos.

Durée : 99 ans

Capital : 20.000 € .

Objet : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres, toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Patrice PAPAIX demeurant 335 rue du Charron 40410 Pissos.

Immatriculation : RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
22AL01240

ECO VALEUR
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 605 route de Missé 40990 Mées

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Mées du 8 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ECO VALEUR

Siège : 605 route de Missé 40990 Mées

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.000 euros

Objet : la gestion de toutes participations dans des sociétés du bâtiment, de détention immobilière ou de marchande de biens, les services administratifs et de gestion à ces sociétés, l'activité de marchand de biens.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Gérard MARCEAU demeurant 175 rue Cap de Cam 40990 Mées.

DIrecteur général : Madame Christine MARCEAU DERRIERE demeurant 175 rue Cap de Cam 40990 Mées.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dax.

Pour avis, le Président
22AL01253

CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO
4 allée Claude Mora
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 10 mars 2022 à Mont-de-Marsan (40), il a été institué une SAS unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **LINEU SILVA**

Capital : 3.000 euros

Siège social : 33 route de Tartas 40400 Audon

Objet : Maçonnerie générale, gros œuvre, carrelage, dallage, rénovation. Négoce, montage et entretien de piscines.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Président : Monsieur Lineu SILVA demeurant 33 route de Tartas 40400 Audon.

Directeur général : Madame Cécilia SILVA demeurant 33 route de Tartas 40400 Audon.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire a le droit de participer aux décisions. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les cessions d'actions par l'actionnaire unique et entre actionnaires sont libres. Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément de la collectivité des actionnaires.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

La Présidence
22AL01252

In Extenso

Cabinet Husson
1 rue Marcel Pagnol 47510 Foulayronnes
Tél. : 05 53 95 66 35

OH BON SUD-OUEST
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 45.000 €
Siège social : Rue Saint Jean 40320 Geaune

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 février 2022, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : OH BON SUD OUEST

Siège social : Rue Saint Jean 40320 Geaune

Objet : La Société a pour objet en France et à l'étranger : La vente de produits régionaux, la dégustation sur place, l'organisation et l'animation d'évènements en relation avec les produits régionaux.

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 45.000 euros, divisé en 90 actions de 500 euros chacune, souscrites en numéraire et libérées en totalité.

Président et administrateurs : Le premier Président de la Société nommé a pour une durée de 3 ans est M. Pascal CHALANDRE résidant 310 route de Geaune 40320 Castelnau-Tursan.

Le premier Conseil d'administration nommé pour 3 ans sera composé de :

M. Pascal CHALANDRE résidant 310 route de Geaune 40320 Castelnau-Tursan.

M. Jean-Luc BROCA résidant 23 Chemin de Castaing 40360 Bastennes.

M. Pierre MOUREU résidant 6 impasse dous baillenx 64230 Mazerolles.

M. Régis LAPORTE résidant 1 rue de la Rivière 40800 Aire-sur-l'Adour.

M. Benoit BRANGER résidant 8 impasse la Chaumière 40990 Téthieu.

M. Florent DUBAQUIER résidant 100 chemin de Lescloupé 40320 Lacajunte.

Mentions complémentaires :

Conditions d'admission aux Assemblées Générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées et de participer aux délibérations sur justification d'une inscription de ses actions sur un compte tenu par la Société. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Clause restreignant la transmission des actions : Toute cession est soumise à un droit de préemption, et à une procédure d'agrément.

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour mention
22AL01248

In Extenso

AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ

Dénomination :

LES DEUX MONSIEURS

Forme : SARL

Capital : 2.000 €

Siège social : 11 rue du Colonel Jacques Couilleau 40270 Grenade-sur-l'Adour.

Objet : Toute activité de Food truck, restauration rapide ambulante à consommer sur place ou à emporter. Toute activité de restauration.

Gérants :- Monsieur Jérôme PESCAY demeurant 11 rue du Colonel Jacques Couilleau 40270 Grenade-sur-l'Adour, Monsieur Nicolas LIZEL demeurant 207 Avenue Georges Clemenceau 40000 Mont-de-Marsan.

Durée : 50 années

RCS : Mont-de-Marsan
22AL01245

ANIMAL NUTRITION
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 3 bis rue des Métiers40230 St-Vincent-de-Tyrosse
En cours de formation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ambillou du 11 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Animal Nutrition

Siège social : 3 bis rue des Métiers 40230 St-Vincent-de-Tyrosse.

Objet social : La commercialisation d'aliments, services et tous produits en relation avec les animaux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 euros

Gérance : Monsieur Antonio NOGUEIRA demeurant 77 chemin de la Bruyère 37340 Ambillou, a été nommé gérant pour une durée illimitée.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.
22AL01263

SCI LATOYA HERVOIR

par ASSP en date du 24.02.2022, a été constituée la SCI LATOYA HERVOIR, capital 100 €, siege 4 bis r des Cigales 40530 Labenne, est nommé gérant Jean-Michel HERVOIR et est nommé gérant Josette BOURDAIS sise 2 la Médoquine 33710 Saint-Trojan.

Objet : l'acquisition, la vente à titre exceptionnel, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail ou autrement, et la vente des biens et droits sociaux immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés, la prise de participation dans toutes sociétés immobilières, l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Durée 99 ans.

Immat : RCS Dax
22AL01045

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 00/00/2022, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : **JEALICE**

Capital social : 1.000 euros

Siège social : 2162 Route de Serres-Gaston 40700 Sainte-Colombe.

Objet social : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, immobilières, actions, obligations, parts ou titres côtés ou non côtés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielles, commerciales, financières, agricoles, immobilières ou autres : tout investissements dans des biens meubles ou immeubles.

Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions.

Agrément : Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés prise à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Président de la société : A été nommée Président Monsieur François DESTRIBOS demeurant 2162, Route de Serres-Gaston 40700 Sainte-Colombe.

La société sera immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention
22AL01325

AVIS DE CONSTITUTION

Création de la sas : **L'Or Bleu Prestations Piscines & Spas**. Siège : 830 Route de Bayonne 40230 BENESSE MAREMNE. Capital : 1000 €. Objet : Terrassement et pose piscines coques polyester. Installations et équipements de matériels de piscines . Petite maçonnerie. Société de négoce divers produits non règlementés. Président : Teddy Trouvé, 272 Avenue du Plateau 64210 BIDART. Directeur Général : Christian Debaigt, 221 Route de Dax 40230 BENESSE MAREMNE. Durée : 99 ans au rcs de DAX. Tout associé a accès aux assemblées. Chaque action égale à une voix. Cessions soumises à agrément.
22AL00970

SAS OFFICE NOTARIAL DES ARÈNES
Notaires Associés
Siège social : 20 rue Maurice Goalard 64100 Bayonne

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LARRERE notaire à Bayonne en date du 24 février 2022, il a été constitué une société

Dénomination : **SCI JFML IMMO**

Forme : Société Civile

Siège social : 11 rue W. A Mozart 40530 Labenne

Capital : 500,00 €

Objet social : acquisition, administration, exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble bâti ou non dont la société pourrait devenir propriétaire par acquisition apport échange ou autrement et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet

Durée : 99 ans

Cession de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles entre associés ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés.

Gérant : M. Jean-François Frédéric MARTEAU et Mlle Marie-Laure Martine Hélène FOUCHE demeurant ensemble à Labenne (40530), 11 rue W.A Mozart.

Immatriculation au RCS de Dax.

Pour avis, Me LARRERE
22AL01354

Me Julien GRASSAUD
Notaire
16 avenue Cronstadt
40000 Mont-de-Marsan

Suivant acte reçu par Me Julien GRASSAUD, notaire à MONT DE MARSAN, le 19 Janvier 2022, a été constituée la société civile dénommée

"**OTIN**"

Siège social : Saint Sever (40500), 2 rue Isidore Salles.

Capital social : Mille euros (1.000 €), divisé en 1.000 parts sociales de un euros (1 €) chacune, numérotées de 1 à 1.000.

Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de MONT DE MARSAN.

Cessions de parts soumises à l'agrément des associés sauf entre associés.

Nommé 1er gérant de la société : M. Thomas GUILLERMIN, artisan, demeurant à Saint Sever (40500), 2 rue Isidore Salles
22AL01275

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/03/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale :

SAS ODONTACTE

Forme : SAS

Capital social : 1 000 €

Siège social : 15 BIS avenue du Bois Dormant 40280 St-Pierre-du-Mont.

Objet social : formation professionnelle pour adulte dans le domaine de la santé bucco-dentaire.

Président : M. Rémy CAHUZAC demeurant 15 bis avenue du Bois Dormant 40280 St-Pierre-du-Mont.

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
22AL01276

OFFICE NOTARIAL DUPOUY & ASSOCIÉS
Notaires associés
1 avenue de Tamamès
Biarritz (Pyrénées-Atlantiques)

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé du 01 mars 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière savoir :

Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers,ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination : **KALYPSO ANGLET**

Le siège social est fixé à : Saint-Martin-de-Seignanx (40390), 68 allée de Dadou.

La société est constituée pour une durée de 99 années.

Capital social de : mille euros (1.000,00 EUR). Les apports sont en numéraires.

Le gérant est Monsieur Rémi DUPOUY demeurant 68 allée de Dadou 40390 Saint-Martin-de-Seignanx.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.
22AL01298

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : **Café D'Potes**

Siège social : 9 Place de la Liberté 40190 Villeneuve-de-Marsan.

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 3.000 €

Objet social : bar, snacking, tapas, restauration rapide et traditionnelle.

Cogérants :- Monsieur BARTET Maxime, né le 16 janvier 1989 à Charenton Le Pont (94), denationalité française, demeurant 351 route de Sabathé 40190 Le Frêche.

- Monsieur BASTIDE Louis Antoine, né le 17 septembre 1984 à Saint-Flour (15), de nationalité française, demeurant 792, chemin de Leytoure, 40190 Villeneuve-de-Marsan.

- Monsieur DUPRAT Jean, né le 09 décembre 1987 à Aire-sur-l'Adour (40), de nationalité française, demeurant 810, route de Nauton 40190 Le Frêche.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.
22AL01294

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan, de la société

MOUN LOGISTIQUE

SAS au capital de 3.000 € ayant son siège social ZA de Pellagas 40280 Saint-Pierre-du-Mont avec pour objet l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la mise en valeur notamment par bail, location ou autrement de tous biens et droits immobiliers.

Le président de la société est la société BSI, SARL au capital de 1.000 € dont le siège social est situé 19 rue du Tambour 40990 Saint-Paul-lès-Dax, immatriculée au RCS de Dax sous le numéro 839 401 049.

Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations ; chaque action donne droit à une voix.

Sauf le cas où la société ne comprend qu'un seul associé, tous les transferts de titres sont soumis à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis
22AL01282

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination :

SARLU SARTHE MATTHIEU

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Capital : 7.500 euros

Siège social : 7 rue d'Oltingue 40240 Créon-d'Armagnac.

Objet : Travaux pelle mécanique. Terrassement, aménagement tour de maison, assainissement,empierrement, travaux publics et particuliers, trous de piscines.

Durée : 99 années

Gérance : SARTHE Matthieu demeurant 7 rue d'Oltingue 40240 Créon-d'Armagnac.

Immatriculation : au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
22AL01305

GV CONSTRUCTION
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 103 Rue des Quillers 40260 Linxe

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Linxe du 11/03/2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : GV CONSTRUCTION

Siège : 103 Rue des Quillers 40260 Linxe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.000 euros

Objet : Société a pour objet, en France et à l'étranger : Travaux de plâtrerie. Tous travaux de bâtiment, intérieur et extérieur de construction,démolition, et de rénovation générale de bâtiments résidentiels et non résidentiels en sous-traitance. Le négoce de tous produits liés à la réalisation de l'objet ci-dessus spécifié.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : la société GV PROMOTION, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.200 euros, dont le siège social est 103 rue des Quillers 40260 Linxe, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 911 259 240 RCS Dax, représentée par Madame Fleuriane GALOUL, Présidente.

La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.
22AL01303

SELARL COUSSEAU - PERRAUDIN - GADOIS - DIVERNET
Société d'avocats
42 cours du Maréchal Joffre
1er étage, n° 3, 40100 Dax

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DAX du 11 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : **LE GOULVEN MENUISERIE - AGENCE COTE LANDAISE**

Siège social : Résidence Oasis - 1, avenue Georges Pompidou, 40130 CAPBRETON

Objet social : Acquisition, mise en valeur, administration, exploitation de tous fonds artisanal ou commercial et en particulier d'un fonds artisanal de menuisier, avec pose de menuiserie et fabrication.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Jérôme LE GOULVEN demeurant 595 route du Massey 40300 ST CRICQ DU GAVE et Monsieur Paul BAUBION demeurant 443 route du Massey 40300 ST CRICQ DU GAVE

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DAX.

Pour avis
22AL01265

SOCIÉTÉ CIVILE D'ATTRIBUTION AKI 40
Au capital de 1.560 €
Siège social : 117 Allée du Pradeu 40460 Sanguinet
RCS de Mont-de-Marsan

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10/03/2022, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCA AKI 40

Capital social : 1.560 € composé de 1560 parts de 1 euro

L'exercice social va du 1er janvier au 31 décembre de chaque année, le 1er exercice social s'arrêtant le 31.12.2022.

Forme sociale : Société Civile d'Attribution

Objet social : La société a pour objet l'acquisition en vue de sa division d'un ensemble immobilier sis à 131 Route des Grands Champs 40160 Ychoux.

L'engagement de la société est strictement limité aux parties divises et indivises de l'immeuble social auxquelles le bénéficiaire du crédit aura vocation en propriété.

La saisie du gage vaut retrait de l'associé titulaire des droits sociaux correspondant aux biens saisis et ne peut être effectuée que lorsque sont réunies les conditions auxquelles un tel retrait est subordonné.

Cogérant : Monsieur Julien MORTIN, né le 14/01/1981 à Paris (75012), de nationalité française, demeurant au 117 Allée de Pradeu 40460 Sanguinet.

Cogérant : Monsieur Molinas Bruno, né le 27/05/1960 à Floirac (33), de nationalité française, demeurant au 3 rue Ferdinand de Lesseps 33700 Mérignac.

Cogérant : Monsieur CLABAUT Jean-Marc, né le 13/06/1980 à Saint Pol Sur Mer (59), de nationalité française, demeurant au 20 Rue Charles Chaumel 33160 Saint-Médard-en-Jalles.

Durée de la société : 5 ans à compter de son immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
22AL01311

---

les avocats
CABINET FIDUCIAIRE DE NORMANDIE
Société d'Avocats
3 impasse Dumont
Caen (Calvados)

—

LÉCOT-MARY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 39 Rue des Landais
40150 Soorts-Hossegor

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé par voie électronique le 11 mars 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : LÉCOT-MARY

Siège social : 39 Rue des Landais 40150 Soorts-Hossegor.

Objet social : Débit de boissons, restauration, plats à emporter, livraison de repas, traiteur auprès de particuliers et/ou professionnels.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 10.000 euros

Gérance : Monsieur Antoine LÉCOT demeurant Appartement D03, Résidence Les Nymphéas, 1709 Avenue Charles de Gaulle 40510 Seignosse.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Pour unique avis
22AL01269

DRONE VERT
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 180 Route des Grands Champs 40160 Ychoux

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ychoux du 11 mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée dénommée DRONE VERT présentant les caractéristiques suivantes :

Siège : 180 Route des Grands Champs, 40160 Ychoux

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.000 euros

Objet : Réalisation de captations par drone dont la société peut être propriétaire ou non. Captations réalisées à l'aide de capteurs spécifiques embarqués (Lidar, Multi spectral, Caméra photos et vidéo visibles et infrarouges). Traitement afférent à ces captations. Traitement phytosanitaire et tout autre traitement de cultures agricoles et sylvicoles par assistance de drone. Épandage aérien par assistance de drones ; et de manière plus générale, réalisation de toutes prestations de services de pilotage de drones et de prestations techniques réalisées au moyen de l'utilisation de drones dans les secteurs industriels, agricoles et sylvicoles. Traitement et analyses des données, conseils auprès des entreprises. Intervention par robots sous-marins, inspection par photographie et vidéo, nettoyage et traitement de cuves, bathymétrie.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Pierre DEFALQUE demeurant 22 bis Rue Germain Laur 81000 Albi

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mont-de-Marsan.
22AL01313

LES SOINS D'OR
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 3.000,00 €
Siège social : 10 Rue de Mexico 40800 Aire-sur-l'Adour (Landes)
Société en cours de formation

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée établi à Aire-sur-l'Adour en date du 28/02/2022, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LES SOINS D'OR

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.

Siège social : 10 Rue de Mexico 40800 Aire-sur-l'Adour (France).

Objet : l'activité d'institut de beauté, et notamment la réalisation de soins corporels et la vente de produits d'esthétique ; et toutes activités pouvant se rattacher à cet objet.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 3.000 euros divisé en 100 parts de 30 euros.

Gérant : Mme Mathilde GUICHEBAROU demeurant au 10 Rue de Mexico 40800 Aire-sur-l'Adour (Landes).

Immatriculation : Au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Pour avis et mention, la Gérante
22AL01343

In Extenso
AQUITAINE
Sté d'Expertise Comptable
980 av Eloi Ducom
40000 Mont-de-Marsan

—

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ COMMERCIALE

Dénomination : **RECOLETAS**

Forme : société par Actions sSimplifiée

Capital : 1.000 €

Siège social : 30 Place de la Fontaine Chaude 40100 Dax.

Durée : 50 ans

Objet : la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés créées ou à créer, l'assistance financière, technique, administrative, managériale à toutes personnes physiques ou morales, l'assistance opérationnelle à toute entreprise exploitant un fonds de commerce dans le domaine de l'hôtellerie, restauration et café.

Président : Société CASTILLO, Société à Responsabilité Limitée au capital de de 706.530 €, dont le siège social est 30 place de la Fontaine Chaude 40100 Dax, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 889 508 222 RCS Dax.

Directeur Général : Société GOAT, Société par Actions Simplifiée au capital de 997.810 €, dont le siège social est 14 Rue d'Espagne 64200 Biarritz, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 904 192 705 RCS Bayonne.

Agrément : les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément des actionnaires.

RCS : Dax.
22AL01341

KPMG

—

AVIS DE CONSTITUTION AVEC APPORT EN NATURE

Dénomination :

BROCA EVENEMENTS

Forme : SARL(U)

Siège social : 4245 route de Mariterre 40400 Tartas

Objet : Prestation de scènes mobiles, scènes échafaudages, structures scéniques, gradins, tribunes, matériel de levage et accroche (rigging). Location de scènes mobiles, scènes échafaudages, structures scéniques, gradins, tribunes, matériel de levage et accroche (rigging). Achats/reventes de divers matériels et d'accessoires liés aux activités de l'entreprise. Prestation de sonorisation, éclairage, vidéo

Durée : 99 ans

Capital : 13.000 €

Président : Cédric BROCA, 4245 route de Mariterre 40400 Tartas.

Aux termes d'un contrat d'apport en date du 08/03/2022 et à effet du 14/03/2022, Cédric BROCA a fait apport à la société ci-dessus des éléments corporels et incorporels d'un fonds de « location de scènes et de structures scéniques gradins tribunes prestations sonorisation éclairage vidéo négociant en matériel » sis et exploité 4245 route de Mariterre 40400 Tartas, immatriculé au RCS de Dax sous le N° 407.701.770 depuis le 17 juin 1996. L'entrée en jouissance a été fixée au 14/03/2022. Valeur de l'apport : 13.000 € (éléments incorporels : 100.000 € et corporels : 170.000 € ; passif : 257.000 €). Cet apport a été fait moyennant l'attribution à l'apporteur de 1.300 parts sociales de 10 € chacune.

Dépôt au RCS de Dax.
22AL01358

les avocats
LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

—

SNC LENTREPOTES
Société en Nom Collectif
Capital : 1.000 Euros
8 Rue de Bayonne
40200 Mimizan

—

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à BERGERAC du 14 Mars 2022, il a été constitué la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : LENTREPOTES

Forme : Société en Nom Collectif

Capital : 1.000 €

Siège social : 8 Rue de Bayonne 40200 Mimizan

Objet : Activité de débit de boissons, licence IV, brasserie, snacking, petite restauration, vente d'articles pour fumeurs et bimbeloterie, tabletterie, loto et jeux divers, PMU ; toutes prestations de services administratifs et notamment de reprographie ; la création, l'acquisition, la mise en location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés, ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Durée : 50 années, à compter de l'immatriculation au RCS de Mont-de-Marsan, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Gérance : Mr Jordan TESSIER demeurant à 24100 Bergrac, 6 Rue Pierre de Ronsard, Résidence les Rives de la Dordogne,

Associés : Mr Jordan TESSIER et Mme Jessica DUBOIS demeurant ensemble à 24100 Bergerac, 6 Rue Pierre de Ronsard, Résidence les Rives de la Dordogne.

La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis
22AL01349

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : **MPOC**

Siège social : 2 rue des Marcassins 40230 Tosse.

Objet : l'acquisition, la propriété, l'échange, la location, l'administration, la gérance de tous biens immobiliers, prévenir les inconvénients de l'indivision, organiser la transmission familiale.

Durée : 99 années

Capital : 1.000 euros

Apports en numéraire : 1.000 euros

Gérance : Monsieur Olivier, Guillaume COUSTAURY et Madame Charlotte, Anaïs, Marine GODARD demeurant ensemble à 2 rue des Marcassins 40230 Tosse.

Cession de parts : Les parts sociales ne peuvent être cédées quelle que soit la qualité du cessionnaire qu'avec l'agrément de l'assemblée générale des associés.

Immatriculation : RCS de Dax

Pour avis
22AL01322

ERECApluriel
Société d'Expertise Comptable
Bordeaux
www.erecapluriel.fr

CLABELLE
Société de Participations Financières de Profession Libérale de Notaires par Actions Simplifiée
Au capital de 224 625 euros
Siège social : 35 avenue du Maréchal Leclerc
40130 Capbreton

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à Capbreton du 28.02.2022, il a été constitué une Société de Participations Financières de Profession Libérale de Notaires par Actions Simplifiée dénommée

CLABELLE

capital : 224.625 euros

Siège socia l : 35 avenue du Maréchal Leclerc 40130 Capbreton

Objet social : Prise de participations et d'intérêts, et la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire, d'avocat, d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, d'huissier de justice, de commissaire-priseur judiciaire, d'expert-comptable, d'administrateur judiciaire, de mandataire judiciaire, de commissaire aux comptes, ou de conseil en propriété industrielle ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de l'une ou de plusieurs de ces professions, ainsi que toute activité indissociablement liée à la gestion desdites participations.

Durée : 99 ans

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Transmission des actions : libre sauf en cas de pluralité d'associés où les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Louise LACOMBE demeurant 17 rue Jean Jaurès 64200 Biarritz.

Immatriculation au RCS de Dax.
22AL01351

ERECApluriel
Société d'Expertise Comptable
Bordeaux
www.erecapluriel.fr

ECP INVEST
Société de Participations Financières de Profession Libérale de notaires par Actions Simplifiée
Au capital de 224.625 euros
Siège social : 35 avenue du Maréchal Leclerc
40130 Capbreton

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP à Capbreton du 28.02.2022, il a été constitué une Société de Participations Financières de Profession Libérale de Notaires par actions simplifiée dénommée

ECP INVEST

Capital : 224.625 euros

Siège social : 35 avenue du Maréchal Leclerc 40130 Capbreton

Objet social : Prise de participations et d'intérêts, et la gestion de ces participations et intérêts dans des sociétés ayant pour objet l'exercice de la profession de notaire, d'avocat, d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, d'huissier de justice, de commissaire-priseur judiciaire, d'expert-comptable, d'administrateur judiciaire, de mandataire judiciaire, de commissaire aux comptes, ou de conseil en propriété industrielle ainsi que la participation à tout groupement de droit étranger ayant pour objet l'exercice de l'une ou de plusieurs de ces professions, ainsi que toute activité indissociablement liée à la gestion desdites participations

Durée : 99 ans

Conditions d'admission aux assemblées et droit de vote : tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède

Transmission des actions : libre sauf en cas de pluralité d'associés où les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés

Présidente : Eva COLAT-PARROS, demeurant 185 avenue Estalo 64210 Guéthary.

Immatriculation au RCS de Dax
22AL01350

POUR RECEVOIR
LE SERVICE REGULIER DE
NOTRE JOURNAL

ABONNEZ-VOUS !

SERVICE ABONNEMENT

TÉL. 05 58 45 03 03

CONTACT@ANNONCES-LANDAISES.COM

MODIFICATIONS

BBGG
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.100 euros
Siège social : 1040 Chemin d'Arnaudin 40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan
907 935 514

MODIFICATION DU CAPITAL

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 28 janvier 2022 que le capital social a été augmenté de quatre-vingt-sept mille trois cents euros (87 300) euros par voie d'apport en nature.

En conséquence, l'article 6 et 7 des statuts a été modifié.

Pour avis, la Gérance
22AL01114

DAVIANE
Société Civile
Au capital de 1.000 euros
Siège social :
1 rue du 11 novembre
40990 St-Paul-lès-Dax
RCS Dax sous le n° 525 232 575

TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 27/01/2022, il résulte que le siège social a été transféré au 16 bis Avenue des Pyrénées 64600 Anglet à compter du 27/01/2022. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bayonne.
22AL01121

FIDAL
31 avenue Jules Bastiat
BP 133, 40103 Dax Cedex

LASSALLE FRANCOIS ET FILS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège social : 840 route de Castagnet, Petit Preuilhe
40380 Gamarde-les-Bains
RCS Dax N° 448 055 780

Aux termes des décisions unanimes des associés en date du 21/12/2021, le capital a été augmenté de 1 euro, pour être porté à 20.001euros, par incorporation de réserves.

Les articles 6 et 7des statuts ont été modifié en conséquence.

Ancienne mention : 20.000 euros

Nouvelle mention : 20.001 euros

Aux termes des décisions unanimes des associés en date des 18/10/2021 et 21/12/2021, le capital social a été réduit de 2.011,40 euros pour le porter de 20.001 euros à 17.989,60 euros par voie de rachat et d'annulation de 178 parts sociales à la valeur unitaire de 11,30 euros. Les articles 6,7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancienne mention : 20.001 euros

Nouvelle mention : 17.989,60 euros

Mention sera faite au RCS : Dax
22AL01243

SC NATACHA ET ARNAUD TACHON PARTICIPATIONS
Sigle : NATP
Siège social : 2669 Route de Menon 40630 Luglon
Capital : 8.260 €
RCS Mont-de-Marsan
N° 538 961 954

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 20/11/2021 il a été décidé d'étendre, à compter du 20/11/2021, l'objet social à :

- L'acquisition, la vente, la propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir locataire ou propriétaire, usufruitière, nue-propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement sur le territoire français et les territoires étrangers limitrophes ;

- La gestion administrative sous forme de gérance ou non de toutes entreprises ou sociétés ;

- Toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis, la Gérance
22AL01242

Me Patricia ETIENNE
SELARL d'avocat
Au capital de 50 000 €
25 allées Paulmy, Maïtena
64100 Bayonne
RCS Bayonne 479 450 744

BIOCHALONS
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 175.800,84 €
Siège social : 17 rue des Chevreuils 40230 Tosse
RCS Dax 482 212 768

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date et à effet du 18/01/2022, l'associée unique a décidé de modifier la dénomination sociale qui devient : **HORIZONS 40**.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Le dépôt sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.
22AL01308

L'ORIENT
Société Civile d'Exploitation Agricole
Société civile au capital de 1.540,00 euros
Siège social : Route de Tinon 40140 Magescq
RCS Dax 439 148 172

DÉMISSION COGÉRANT

Aux termes de l'AGE en date du 16/12/2021, la collectivité des associés à pris acte de la décision prise de Monsieur Jean-Pierre SOTERAS de démissionner des fonctions de cogérant. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la Gérance
22AL01241

KPMG

PHILIPPE FONTAINE IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 22 Rue Pasteur
Résidence Escale Océane
40130 Capbreton
RCS Dax 887 880 938

L'associé unique, en date et à effet du 07/03/2022, a décidé de transférer le siège social au 1607 Avenue du 11 novembre 1918, 40440 Ondres, l'article 4 des statuts a été modifié en conséquence et de nommer en qualité de Directrice Générale, Mme Christine FONTAINE, née DORAY domiciliée 22 Rue Pasteur, Résidence Escale Océane 40130 Capbreton, et le dernier paragraphe de l'article 14 « Directeur Général » restreignant ses pouvoirs a été supprimé.

Dépôt au RCS de Dax.
22AL01244

SISA DE L'ADOUR

SISA au capital de 290 €
Siège social : 57 rue René Vielle
40270 Grenade-sur-l'Adour
RCS Mont-de-Marsan
839 771 888

Suivant délibérations en date du 3décembre 2021, les associés ont décidé :

- De réduire le capital social de 30 €, pour le ramener de 290 € à 260 € par le rachat et l'annulation de 3 parts sociales de 10 €de nominal chacune ;

- De transformer la société en société à capital variable.

Le capital minimum autorisé a été fixé à la somme de 100 €.

Les articles 7 à 10 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis, le Gérant
22AL01246

FIDAL

31 avenue Jules Bastiat
BP 133, 40103 Dax Cedex

Aux termes d'un procès-verbal en date du 24.02.2022, de la société **SARL LE CLUB** Société à Responsabilité Limitée au capital de 55.000 euros sise à Soustons (40140) Route de Vieux Boucau, La Fermette immatriculée au RCS de Dax sous le n° 384 063 293, il a été décidé la nomination de M. Benoît PFISTER demeurant à Moliets-et-Maâ (40660) 17 rue des Chênes Lièges en tant que cogérant de la société, à compter du 24.02.2022 et ce pour une durée indéterminée.

Pour avis au RCS de Dax.
22AL01254

CHAPITEAUX BLASSIAU AQUITAINE

SAS au capital de 50.000 €
Siège social : 576 ZI Housquit
40530 Labenne
RCS Dax 883 703 571

Le 17/01/2022, l'associé unique a décidé de changer la dénomination sociale qui devient : **CHAPITEAUX D'AQUITAINE**.

Modification au RCS de Dax.
22AL01257

SCI HOM

Société Civile Immobilière
Siège social : 7 impasse Cantalaoudes 40140 Magescq
RCS 434.511.010

AUGMENTATION CAPITAL ET MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale en date du 7 décembre 2021 enregistré au SPFE de Bayonne, le 26/01/2022 dossier 2022 6326 référence 2022 N 00131.

Les associés de la Sté HOM dont le siège social est à Magescq 40140, 7 impasse Cantalaoudes immatriculée au RCS de Dax n°434 511 010

Ont décidé d'augmenter le capital social de ladite société de 990 € afin de porter le capital social de 10 € à 1.000 €

Et de modifier l'article 2 - l'objet social.

Ancien objet social : - L'acquisition d'un bien immobilier, l'administration et l'exploitation par bail, location, ou autrement dudit immeuble et de tout autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Nouvel objet social : - La propriété et la gestion, de tous les biens ou droits mobiliers et immobiliers.

- L'acquisition, la prise à bail, la location-vente - la construction sur les terrains dont la société est propriétaire.

- La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens.

- L'administration.

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts.

- Plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, pouvant être utiles directement ou indirectement à la réalisation de l'objet social.

- SPÉCIALEMENT, le gérant peut procéder à la vente ou l'aliénation de tout ou partie de l'actif social de la société sans avoir à solliciter l'autorisation de l'assemblée de la société, à charge pour le gérant : - de remployer les fonds sociaux dans des actifs mobiliers et immobiliers de son choix en conformité avec l'objet social - de solliciter de l'assemblée générale la distribution du prix de vente.

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour insertion, le Gérant
22AL01250

CMC

Société à responsabilité limitée
Au capital de 4.000 euros
Porté à 160.000 euros
Siège social : Chemin de Nogue
40700 Horsarrieu
RCS Mont-de-Marsan
533 512 786

Par décision du 15 février 2022, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de 156.000 euros pour le porter de 4.000 euros à 160.000 euros, par l'incorporation directe au capital d'une somme de 126.988 euros prélevée sur le compte « autres réserves » et par l'apport en numéraire d'une somme de 29.012 euros. Cette augmentation de capital est réalisée par voie d'élévation du montant nominal de chaque part sociale de 100 euros à 4.000 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Pour avis, le Gérant
22AL01268

THEMIS
Cabinet d'avocats - BIARRITZ
Vincent GUADAGNINO & ASSOCIÉS

Vincent GUADAGNINO & Associés
Espace Diorama, Bld de Cascaïs
64200 Biarritz - 05 59 42 30 55

GLOBE EUROPE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.910.000 euros
Siège social : Route de Tosse, Zone artisanale de Laubian,
40510 Seignosse
RCS Dax 452 281 405

Aux termes de l'assemblée générale en date du 27/12/2021, l'associée unique constate que les mandats de la société, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur GEORGHIOU Jean-Christophe, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration, et décide de renouveler la société PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT SA dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

L'associée unique prends acte que la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant, en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce modifié par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016.

Pour avis, le Président
22AL01270

In Extenso

IN EXTENSO SUD ATLANTIQUE
Sté d'Expertise Comptable
ZA La Carrère, 99 rue de la Cantère
40990 Saint-Vincent-de-Paul

HCS IMMOBILIER

SAS au capital de 2 000 €
Siège social : 7 Rue des Coquelicots 40510 Seignosse
RCS Dax 907 442 297

L'associé unique par décision en date du 8 mars 2022 a décidé de l'augmentation de capital d'un montant de 450.000 € par voie d'apport en nature. Le capital social passant de 2.000 € à 452.000 €.

Capital social :

Ancienne mention : 2.000 €

Nouvelle mention : 452.000 €
22AL01324

SARL ATLANTIQUE SYNDIC

Au capital de 17.000 €
2 avenue du Courant
40200 Mimizan
RCS Mont-de-Marsan
538 987 231

L'AGE en date et à effet 09/10/2021 a décidé d'augmenter le capital social de 7.000 € pour le porter de 17.000 € à 24.000 €, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention : 17.000 €

Nouvelle mention : 24.000 €

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan

Pour avis, la Gérance
22AL01357

SCI 8888

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 €
RCS Mont-de-Marsan
789 890 134

Le 11 mars 2022, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de Mont-de-Marsan (40 000), 312 Avenue des Martyrs de la Résistance à Vichy (03200), 109 Rue Jean Jaurès à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié, mention sera faite au RCS de Cusset.

Pour avis
22AL01289

LE BOIS LANDAIS ECO DURABLE

SAS au capital de 1.000 €
Siège social : 800 route de Matibon 40200 St-Paul-en-Born
RCS Mont-de-Marsan
895 267 714

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes d'une décision en date du 01/03/2022, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 800 route de Matibon 40200 St-Paul-en-Born au 90 rue des Biganons 40200 SAINTE-EULALIE-EN-BORN et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS, Le Président

22AL01222

UN1324

Société par Actions Simplifiée
A associé unique
Au capital de 17.500 €
(anciennement 7.500 €)
Siège social : 170 Avenue Saint-Vincent de Paul, B407
40100 Dax
RCS Dax 897 665 477

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 17 décembre 2021 et des décisions du Président du 23 février 2022, le capital de la société a été augmenté d'une somme en numéraire de dix mille (10.000) euros. Les articles 6 « Formation du capital » et 7 « Capital social » des statuts ont été modifiés en conséquence :

Ancienne mention :

Capital : 7.500 euros

Nouvelle mention :

Capital : 17.500 euros

Mention sera faite au RCS de Dax.

Pour avis
22AL01297

SCI DE BEZIN

Société civile immobilière
Au capital de 70.020,00 euros
Siège social : 9 quai de l'Adour
40180 SAUBUSSE
821 846 557 RCS DAX

TRANSFERT DU SIÈGE

Suivant PV de l'AGE en date du 10 mars 2022, les associés ont décidé de transférer le siège de la société à SAINT PAUL LES DAX (40990) 2482 avenue de la Résistance.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de DAX (Landes).

Pour avis
22AL01301

SCI L'ORTOLANDAIS
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Au Bourg
40090 Uchacq-et-Parentis
RCS Mont-de-Marsan
441 947 983

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 25 février 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du Au Bourg 40090 Uchacq-et-Parentis au 116 rue des Ajoncs, Résidence des Dunes, Appartement 4, 40150 Hossegor à compter du 25 février 2022, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour avis, la Gérance
22AL01300

E.A.R.L. « ECURIE MAGIC »
Exploitation Agricole à Responsabilité limitée
Au capital social de 8.000 €
Siège Social : Route de Saint-Barthélémy 40390 SAINT-MARTIN-DE-SEIGNANX
504 231 184 R.C.S. DAX

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 08.03.2022, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société E.A.R.L. « EQUI'CLUB », à compter du 08.03.2022, et qui sera désormais « Ecurie Magic » ainsi que l'objet social afin de le mettre à jour de la législation en vigueur.

Ancienne mention : La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.

Nouvelle mention : La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens réputés agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société c'est-à-dire : les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ; les activités exercées dans le prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation ; les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation, à l'exclusion des activités de spectacle.

Mention et formalités seront faites au R.C.S. de DAX

Pour avis.
22AL01316

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2021, les associés de la **SCI DE CANTIRAN**, SCI au capital de 3811,23 €, RCS Mont-de-Marsan 340 818 012, 40240 Mauvezin-d'Armagnac, a pris les décisions suivantes : le siège social devient 1374 route de Créon 40240 Mauvezin-d'Armagnac ; deux cogérants supplémentaires sont nommés à compter du 30/11/2021 : Claudine CABAN demeurant 1374 route de Créon 40240 Mauvezin-d'Armagnac et Rémy CABAN demeurant 24 rue du Moulin 32810 Castin. Modifications au RCS de Mont-de-Marsan.
22AL01291

SAS SUNNA
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social :
1200 Chemin du Petit Jean
40320 Bahus-Soubiran
RCS Mont-de-Marsan
882 501 216

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associé unique du 21 février 2022 il a été décidé d'étendre l'objet social aux activités de :

- Négoce et location, avec ou sans chauffeur de matériels, de machines et de véhicules agricoles, y compris l'entretien, la petite réparation ou la fabrication,

- Commercialisation de fournitures et de produits liés à l'agriculture.

- Travaux et prestations agricoles mécanisés ou non

à compter du 21 février 2022.

En conséquence, l'article « Objet social » des statuts a été modifié comme suit :

- Ancienne mention : la production de toutes sources d'énergies par tous les moyens et notamment la production d'énergies renouvelables notamment d'électricité par panneaux photovoltaïques.

- Nouvelle mention : la production de toutes sources d'énergies par tous les moyens et notamment la production d'énergies renouvelables notamment d'électricité par panneaux photovoltaïques. Le négoce et location, avec ou sans chauffeur de matériels, de machines et de véhicules agricoles, y compris l'entretien, la petite réparation ou la fabrication. La commercialisation de fournitures et de produits liés à l'agriculture. Travaux et prestations agricoles mécanisés ou non.

Mention sera faite au RCS de Mont-de-Marsan.

Pour avis
22AL01323

SELASU D'AVOCAT C. DARGET
17 Place Roger Ducos
2nd Etage - 40100 Dax
contact@cdarget-avocat.fr
Tél. : 05 58 43 76 61

FLORIA.LYS
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
au capital de 7 500 euros
Siège social : Place Camille Bouvet - 40100 DAX
RCS DAX 492 990 817

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 02 mars 2022, il a été constaté la décision prise par Madame Valérie SION de démissionner de ses fonctions de gérante avec effet à cette date et de nommer en qualité de nouvelle gérante, pour une durée illimitée et à compter du 02 mars 2022 :

Madame Véronique CHESNEAU, née le 17 mars 1970 à BAYONNE (64), demeurant 16 rue Edison à DAX (40100).

Le dépôt prévu par la loi sera effectué auprès du RCS de DAX.

Pour avis
La Gérance
22AL01292

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux termes d'un procès-verbal en date du 29 octobre 2021 de la société **IZCO TP** Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 100.000 euros sise à Gabarret (40310) Route de Castelnau immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le n° 799 303 466, il a été décidé de ne pas renouveler les mandats des commissaires aux comptes, à savoir :

En qualité de titulaire : La société EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST sise à Toulouse (31076) 2 rue des Feuillants.

En qualité de Suppléant : Michel LARROUQUIS sis à Dax (40100) 7 Boulevard du Collège.

Pour avis au RCS de Mont-de-Marsan.
22AL01328

LE 40
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8.000 €
Siège social : 1168 av de la République, Lot 1
40600 Biscarrosse
RCS Mont-de-Marsan
789 141 934

TRANSFERT DE SIÈGE

En date du 15/03/2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 1168 av de la République, Lot 1, 40600 Biscarrosse au 457 Rue Claude Monet 40600 Biscarrosse à compter du 15/03/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
22AL01344

SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

SO FIT CY
Société à responsabilité limitée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : 25 Route d'Orx
40230 Bénesse-Maremne
RCS Dax 842 067 217

Aux termes d'une décision en date du 01 mars 2022, l'associé unique a décidé :

- De remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale SO FIT CY par **TRAINING & CO** et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
22AL01332

OFFICE NOTARIAL DES BARTHES
Notaire
2246 av. du 11 novembre 1918
40440 Ondres

Aux termes d'un acte de donation en date du 6 aout 2020 enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan.

M. Mickaël Lionel Eugène VASSEUR demeurant à Orist, 1338 route du Lavoir a été nommé gérant à compter du 6 août 2020 de la **SARL LIONEL VASSEUR** au capital de 5.000 € dont le siège est à Orx 3 rue Coutiourlious immatriculée au RCS de Dax 491.754.354 en remplacement de M. Lionel Louis Elie VASSEUR demeurant à Orx, 3 rue des Coutiourlious démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Pour insertion, le Gérant
22AL01337

LES ANNONCES LANDAISES
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET LÉGALES

SE CHARGENT DE LA PUBLICATION
DES APPELS D'OFFRES &
DES AVIS D'ENQUÊTES

WWW.ANNONCES-LANDAISES.COM

CABINET D'AVOCATS
JL DEKENS CONSULTANTS
TJSO
42 rue des Jardins
40100 Dax

Par décision collective en date du 7 février 2022, la collectivité des associés de la société **MORIS**, SAS au capital de 9.000 euros dont le siège social est sis 16 allées Marines 40400 Tartas, immatriculée au Registre de Commerce de Dax N° 832 584 635, a nommé en qualité de Directeur général Monsieur Jérémy MACHADO demeurant à Saint-Pierre-du-Mont (40280), 115 rue Voltaire, à compter du 7 février 2022 et sans limitation de durée.

La Présidence
22AL01338

OFFICE NOTARIAL
CHALOSSE
40700 HAGETMAU

SARL DULUC QUINOTTE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.300,00 euros
Siège social : Le Bourg
40700 MANT
433 114 378 RCS MONT-DE-MARSAN

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte reçu par Maître Alain LABORDE, Notaire associé à HAGETMAU, en date du 22 février 2022, enregistré au SPFE de MONT-DE-MARSAN le 4 mars 2022 Dossier 2022 00020700 Référence 4004P01 2022 N 00299, Monsieur Eric QUINOTTE a démissionné de ses fonctions de gérant. Monsieur Clément QUINOTTE, demeurant à HAGETMAU (40700) 542 avenue de la Gare, est nommé gérant de la société à compter du 22 février 2022 pour une durée illimitée.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de MONT-DE-MARSAN (Landes).

Pour insertion

Le notaire
22AL01339

ATLANTIC GESTION SERVICES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 60.000 euros
Siège social : Route des Lacs
40170 St-Julien-en-Born
RCS Dax 377 638 275

REMPLACEMENT DU GÉRANT DÉCÉDÉ

Aux termes d'une délibération en date du 9 Décembre 2021, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Yannick GRATACOS intervenu le 23 Novembre 2021 et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Adeline GRATACOS demeurant 20 Impasse du Canal 40170 St-Julien-en-Born, pour une durée illimitée à compter du 24 Novembre 2021.

Pour avis, la Gérance
22AL01356

SCI RHUMERIE 973

SCI au capital de 1.500 €
Siège : 1004 CHEMIN MORTHIUM 97351 MATOURY
794031609 RCS de CAYENNE

Le 14 octobre 2021, l'AGE de la SCI qui a pour objet : " L'acquisition de tous terrains ainsi que l'édification de toutes constructions sur ces terrains " et durant jusqu'au 7 juillet 2112 a décidé de transférer le siège social au 11 avenue du Général de Gaulle 40500 SAINT SEVER. En conséquence, la société sera immatriculée au RCS de MONT DE MARSAN.
22AL01362

EXTENCIA
2, rue Claude Boucher
CS 70021
33070 BORDEAUX CEDEX

« SARL MPA »

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000,00 Euros
Siège social : 15 A, Rue Jules Massenet 33185 Le Haillan
RCS Bordeaux 884 296 138

TRANSFERT DU SIÈGE

Par procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 mars 2022, il a été confirmé la réduction de capital de 500,00 Euros suite à l'acquisition par la Société des parts sociales de la société « ALEXEM », représentée par Monsieur Alexandre JULLIEN, ce, à compter du 15 octobre 2021.

En outre, par procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 mars 2022, il a été confirmé le transfert du siège social de la société de Le Haillan (33185), 15 A, Rue Jules Massenet à Sanguinet (40460), 2315, Route de Langeot, ce, à compter du 15 octobre 2021.

Enfin, par procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 mars 2022, il a été confirmé la démission de Monsieur Alexandre JULLIEN de son mandat de cogérant non associé de la société, et ce, à compter du 15 octobre 2021.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Il est rappelé que la société a les caractéristiques suivantes

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : SARL MPA

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : Toutes activités de restaurant, restauration, snack, pizzeria, terminal de cuisson, plats cuisinés, traiteur, vente à emporter ainsi que toutes activités connexes et/ou complémentaires.

Capital social : 500,00 Euros divisé en 500 parts sociales.

Gérance : Madame Marie-Pierre KIEFFER pour une durée illimitée.

Pour avis et mention, la Gérance
22AL01359

ADA LUCIANA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
1395 Avenue du Lac
40550 Léon
RCS Dax n° 899 077 317

Le 15 mars 2022, l'associée unique a nommé Madame Clara LABEQUE, demeurant à Léon (40550), 1395 Avenue du Lac en qualité de Présidente en remplacement de M. Jean-Louis LABEQUE démissionnaire à compter de ce jour.

Pour avis
22AL01346

Me Mélanie CHANFREAU-DULINGE
Avocat
14 rue Victor Hugo
40000 Mont-de-Marsan

SARL LES JARDINS DE PELINE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 601 chemin de Péline, route de Bayonne
40280 St-Pierre-du-Mont
RCS Mont-de-Marsan
484 064 365

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Joris SEGAS, demeurant chemin de Bernède 40 500 Saint-Sever, pour une durée illimitée à compter du 15 janvier 2022.

Pour avis, la Gérance
22AL01375

FIDAL
31 avenue Jules Bastiat
BP 133, 40103 Dax Cedex

Aux termes d'un procès-verbal en date du 24.02.2022, de la société **PEI** Société à Responsabilité Limitée au capital de 35 . euros sise à Soustons (40140) Route de Vieux Boucau, La Fermette immatriculée au RCS de Dax sous le n° 334 067 485, il a été décidé la nomination de M. Benoît PFISTER demeurant à Moliets-et-Maâ (40660) 17 rue des Chênes Lièges en tant que cogérant de la société, à compter du 24.02.2022 et ce pour une durée indéterminée.

Pour avis au RCS de Dax.
22AL01255

DISSOLUTIONS

BODIN IMMOBILIER

SCI au capital de 1 500 €
Siège social : 13 rue du Lieutenant Martin
40000 MONT DE MARSAN
501 706 030 RCS MONT-DE-MARSAN

DISSOLUTION

Aux termes de l'assemblée générale du 13/03/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 13/03/2022, et sa mise en liquidation.

A été nommé Liquidateur M. Jacques Robert BODIN demeurant 13 rue du Lieutenant Martin, 40000 MONT-DE-MARSAN avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 13 rue du Lieutenant Martin 40000 MONT-DE-MARSAN adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de MONT-DE-MARSAN.

Mention en sera faite au RCS de MONT-DE-MARSAN.
22AL01283

In Extenso
SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

FOURNEUF

Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 152,45 euros
Siège social :
3 Rue de Gascogne
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
Siège de liquidation :
3 rue de Gascogne
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
RCS Dax 421 919 507

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Bernard DURAND, demeurant 3 rue de Gascogne 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé : 3 rue de Gascogne 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
22AL01266

FORESTIÈRE LITOISE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7.500 euros
Siège : Quartier Barrot, Chez M. DUPIN Alain, 40170 Lit-et-Mixe
Siège de liquidation : Quartier Barrot, Chez M. DUPIN Alain
40170 Lit-et-Mixe
RCS Dax 388 206 344

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/02/2022 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Alain DUPIN, demeurant Quartier Barrot 40170 Lit-et-Mixe, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Quartier Barrot - Chez M. DUPIN Alain 40170 Lit-et-Mixe. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
22AL01348

In Extenso
BASQUE BÉARN
Agence de Salies-de-Béarn
3 cours Jardin Public
64270 Salies-de-Béarn

SCI CAPLANE III
Société Civile en liquidation
Au capital de 2.000 euros
Siège social : Rue de l'Entreprise, Etablissements Bernard Lafitte
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
Siège de liquidation : Rue de l'Entreprise, Etablissements Bernard Lafitte
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
RCS Dax504 490 707

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Pascal BERNARD demeurant 2 rue de l'Entreprise 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé : Rue de l'Entreprise, Etablissements Bernard Lafitte 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

22AL01310

KPMG

JED SERVICES
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.500 euros
Siège social : 18 route de la Chalosse 40320 Geaune
RCS Mont-de-Marsan
841 461 593

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Lors de l'assemblée du 31/12/2021, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation amiable.

M. Jean DUBROCA, gérant, demeurant 92 bis rue des Frères Moga 33130 Bègles exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus afin de réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation, fixé au siège social de la société, servira à la correspondance et à la notification de tous actes et documents concernant cette procédure.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur
22AL01302

SCI J.J. VILLAGEOIS
SCI au capital de 100,00 €
Siège social : 60 route de Lague 40270 Larrivière-Saint-Savin
RCS de Mont-de-Marsan
530 048 479

En date du 12/02/2022, l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 12/02/2022, nommé liquidateur Mme Chantal MOREAU 60 route de Lague 40270 Larrivière-Saint-Savin, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Mont-de-Marsan.

22AL01286

TEC.GE.FI

SEL EURL JLP
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
En Liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social : Résidence du Centre, Avenue du Général de Gaulle 40510 Seignosse
RCS Dax 490 877 347

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 29 novembre 2021, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2021 et sa mise en liquidation.

L'associé unique, M. Jean-Luc PAPAILHAU demeurant 6 Hameau de Maribat 40510 Soorts-Hossegor, exercera les fonctions de Liquidateur durant la période de Liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence du Centre, Avenue du Général de Gaulle 40510 Seignosse, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax.

Mention sera faite au RCS : Dax.

Pour avis
22AL01334

LIQUIDATIONS

LASSERON-LAFFITTE
Société par Actions Simplifiée en liquidation
Au capital de 7.500 €
Siège social : 2 Rue Elsa Triolet 40220 Tarnos
RCS Dax 445 321 573

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale des associés du 31/12/2021, après avoir entendu le rapport de M. Yannick LASSERON liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a constaté la clôture des opérations de liquidation.- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Dax.

Pour avis
22AL01293

SCI DESARENESDAIR
SCI en liquidation
Au capital de 1.100 €
Siège social : 20 rue Didier Vignaux 40800 Aire-sur-l'Adour
RCS Mont-de-Marsan
799 113 675

L'AGE du 12/02/2022 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 05/03/2022. Dépôt au RCS de Mont-de-Marsan.

22AL01235

In Extenso
SUD ATLANTIQUE
22 rue de Casablanca
40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse

AC JOUANNOT
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège : 998 Avenue Charles de Gaulle 40510 Seignosse
Siège de liquidation : 860 route des Pyrénées 40230 Orx
RCS Dax 850 950 437

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 08 février 2022 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Carl JOUANNOT, demeurant 860 route des Pyrénées 40230 Orx, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31 décembre 2021.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la société sera radiée dudit registre.

22AL01264

SCEA « SOURIGUES-CHINON »
Société Civile d'Exploitation Agricole
Au capital social de 32.000 €
Siège Social : « Monplaisir » 40250 MUGRON
Siège de la liquidation : « Monplaisir » 40250 MUGRON
507 381 853 R.C.S. DAX

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant décision en date du 09.03.2022, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur SOURIGUES-CHINON François demeurant 72 route du Prince Lieudit Monplaisir 40250 MUGRON, déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des comptes de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DAX.

Mention sera faite au RCS de DAX.

Pour avis.
22AL01307

KPMG

VTH MAÇONNERIE
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 480 Route de Bontemps 40320 Payros-Cazautets
RCS Mont-de-Marsan
882 613 904

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2021 au 480 Route de Bontemps 40320 Payros-Cazautets, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Mickaël VITHE demeurant 480 Route de Bontemps 40320 Payros-Cazautets, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur
22AL01296

KPMG

THOMAS-JOHANNA
Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 21.100 euros
Siège social : 28 Rue du Théâtre 40200 Mimizan
RCS Mont-de-Marsan
492 283 320

Les associés réunis le 02/02/2022 ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 31/12/2021 faisant ressortir un mali, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à effet du 31/12/2021. Dépôt au RCS de Mont-de-Marsan.

22AL01306

TCI TRISTAN CORALE IMMOBILIER
Société Civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 16 rue de Tirebeste 40230 Saint-Vincent-de-Tyrosse
Siège de liquidation : 42 allée du Sougne 40230 Josse
RCS Dax 794 211 334

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 14 juin 2019 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Philippe MOLINES demeurant 42 allée du Sougne 40230 Josse de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation avec effet rétroactif au 31 décembre 2018.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Dax, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

22AL01330

LA COULEUR DES JUPONS
SARL en liquidation
Au capital de 9.000 €
Siège social : 12 Place Saint-Roch 40000 Mont-de-Marsan
RCS Mont-de-Marsan
820 154 441

—

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de la DUA du 07/03/2022, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- Approuvé les comptes de liquidation ;

- Donné quitus au Liquidateur, Monsieur Yohan LABARRERE demeurant à 2 rue Saint-Vincent-de-Paul 40500 Saint-Sever et déchargé cette dernière de son mandat ;

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation au 28/02/2022.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan.

Mention sera faite au RCS : Mont-de-Marsan.

Pour avis
22AL01347

SCI JJ VILLAGEOIS
SCI en liquidation
Au capital de 100,00 €
Siège social : 60 route de Lague
40270 Larrivière-Saint-Savin
RCS de Mont-de-Marsan
530 048 479

—

En date du 12/02/2022, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 12/02/2022. Radiation au RCS de Mont-de-Marsan.
22AL01287

FONDS DE COMMERCE

LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

—

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Mont-de-Marsan du 25 février 2022, enregistré au SPFE Mont-de-Marsan le 7 mars 2022, Dossier 2022 00021098, Référence 4004P01 2022 A 00556,

La **SAS JADAMBRE**, ayant son siège à 40000 Mont-de-Marsan, 7 rue du quatre septembre, immatriculée 820 634 582 RCS Mont-de-Marsan, a vendu à la **EURL TOPAZE**, ayant son siège à 40000 Mont-de-Marsan, 7 rue du quatre septembre, immatriculée 910 168 210 RCS Mont-de-Marsan,

Un fonds de commerce de « bar restaurant », exploité à 40000 Mont-de-Marsan, 7 rue du quatre septembre, pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé 820 634 582 RCS Mont-de-Marsan et identifié SIRET 820 634 582 00010, moyennant le prix de cinq cent vingt mille euros (520.000 €).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2022.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales auprès de la SELARL CARPANETTI, Huissiers de justice à 40000 Mont-de-Marsan, 1 rue du Maréchal Bosquet, où domicile a été élu à cet effet.
22AL01247

SCP Olivier DARMAILLACQ & Philippe DUCASSE
Notaires Associés à Soustons

—

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Philippe DUCASSE, le sept mars deux mille vingt-deux enregistré au SPFE de Mont-de-Marsan le 11/03/2022 Dossier 2022 22941 référence 2022 N 00334

Monsieur Julien **DELAGE** demeurant à Vieux-Boucau-les-Bains (40480 Landes) 25 rue du capitaine St Jours, célibataire.

A cédé à :

La Société dénommée **GYPSY KITCHEN**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.000,00 € ayant son siège social à Vieux-Boucau-les-Bains (40480 Landes) 25-27 Rue du Capitaine Saint-Jours identifiée sous le numéro SIREN 910 042 209 RCS Dax.

Un fonds de commerce actuellement de bar, snack, restaurant, plats à emporter, à consommer sur place et à livrer, vente de tous produits alimentaires et non alimentaires, vente de boissons alcoolisées connu sous le nom de L'ARROSEUR situé et exploité à Vieux-Boucau 25-27 rue du Capitaine Saint Jours.

Prix : cent cinquante mille euros (150.000,00 €) s'appliquant savoir :

- Aux éléments incorporels pour cent trente six mille euros (136.000,00 €)

- Aux éléments corporels pour quatorze mille euros (14.000,00 €).

Prise de possession à compter de ce jour.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître DUCASSE, Notaire à Soustons, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Pour insertion, Me DUCASSE
22AL01317

JURI-LAWYERS CONSULTANTS
Société d'Avocats Interbarreaux
52 rue du Docteur Courret
47200 Marmande
05-53-76-06-06

—

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous-seing privé en date à Capbreton, du 10 mars 2022, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan en date du 14 mars 2022, sous la mention Dossier 202200023360 référence 4004P01 2022 A 00608,

La Société **MMC-CAP**, Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 euros, ayant son siège social Quai Bonamour, Résidence Pêcherie 40130 Capbreton, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax (40) sous le numéro 818 519 720, a vendu à la société **PRANORM**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 40.000 euros, dont le siège social est sis 33 Rue François Miron 75004 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (75) sous le numéro 492 110663,

Un fonds de commerce de restauration traditionnelle bar exploité à Résidence Pêcherie,16 Quai Bonamour 40130 Capbreton, lui appartenant, moyennant le prix principal de 265.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 219.000 euros, aux éléments corporels pour 46.000 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1er mars 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale au plus tard dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, au Cabinet JL DEKENS CONSULTANTS 42 Rue des Jardins 40100 Dax où domicile a été élu à cet effet.
22AL01342

Étude de Maîtres Isabelle BONNARDEL, Jean DARMUZEY, Paul NOEL et Elodie LAFFARGUE
Notaires associés
190 Rue Jules Ferry
Biscarrosse (Landes)

—

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Élodie LAFFARGUE, notaire associé à Biscarrosse (Landes), 190 Rue Jules Ferry, le 11 mars 2022, enregistré à Mont-de-Marsan, le 16 mars 2022, Référence 2022 N 369, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **ÉMERAUDE**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 4.000 €, dont le siège est à Biscarrosse (40600), 115 avenue du XI novembre, identifiée au SIREN sous le numéro 522 951 458 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

A la Société dénommée **HOLLISTIK**, Société par Actions Simplifiée au capital de 2.000 €, dont le siège est à Biscarrosse (40600), 115 avenue du XI novembre, identifiée au SIREN sous le numéro 909 893 794 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan.

Désignation du fonds : le fonds de commerce de salon de coiffure sis à Biscarrosse, 115 avenue du XI novembre, lui appartenant, connu sous le nom commercial ÉMERAUDE, et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Mont-de-Marsan, sous le numéro 522 951 458.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de soixante-huit mille euros (68.000,00 EUR), s'appliquant : - aux éléments incorporels pour quarante-six mille cent dix euros (46.110,00 EUR), - au matériel pour vingt et un mille huit cent quatre-vingt-dix euros (21.890,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, le Notaire
22AL01372

LEGIGARONNE
Avocats à la Cour
Spécialistes en Droit des Sociétés en Droit Fiscal et Droit Social
9 rue Pontarique 47000 Agen

—

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AGEN du 1er Mars 2022, enregistré au SPFE Mont-de-Marsan le 7 mars 2022, Dossier 2022 000021126, Référence 4004P01 2022 A 00559,

La **SAS TOILES DES MERS**, ayant son siège à 40460 Sanguinet, 1203 rue de l'Arieste, immatriculée 803 108 877 RCS Mont-de-Marsan, a vendu à **SAS LES TOILES DES MERS**, ayant son siège à 40460 Sanguinet, 1203 rue de l'Arieste immatriculée 909 797 912 RCS Mont-de-Marsan,

Un fonds de commerce de « fabrication et commercialisation de biens textiles sauf habillement à destination des professionnels et des particuliers », exploité à 40460 Sanguinet, 1203, rue de l'Arieste, pour l'exploitation duquel le vendeur est immatriculé 803 108 877 RCS Mont-de-Marsan et identifié SIRET 803 108 877 00017, moyennant le prix de cinquante mille euros (50.000 €).

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er mars 2022.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales auprès de la SELARL CARPANETTI, Huissiers de justice à 40000 Mont-de-Marsan, 1 rue du Maréchal Bosquet, où domicile a été élu à cet effet.
22AL01267

SAS NOTAIRE NOUVELLE VAGUE
Me Claire NICOLAS-CHABANNES
Me Paul-Mathieu CHABANNES
Notaires Associés

—

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Claire NICOLAS-CHABANNES, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée dénommée « NOTAIRE NOUVELLE VAGUE », titulaire d'un Office Notarial à Soorts-Hossegor (40150), Hôtel de la Forêt, 27 rue de Mathiou, le 10/03/202, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de Mont-de-Marsan le 15/03/2022 Dossier 2022 00023954 référence 4004P01 2022 N 356 a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **LES 4 M**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 33.000 €, dont le siège est à Labenne (40530), 26 avenue de la Plage, identifiée au SIREN sous le numéro 811 632 710 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

A :

La Société dénommée **MEIA LUA**, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 5.000 €, dont le siège est à Tosse (40230), 35 rue du Château d'Eau, identifiée au SIREN sous le numéro 522 713 338 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax.

Désignation du fonds : fonds de commerce de "bar, restaurant" sis à Labenne (40530), 26 avenue de la Plage, lui appartenant, connu sous le nom commercial "LA BUENA VIDA", et pour lequel il est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax, sous le numéro 811 632 710.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de deux cent quarante-cinq mille euros (245.000,00 EUR), s'appliquant :

- Aux éléments incorporels pour deux cent vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-dix euros (226.490,00 EUR),

- Au matériel pour dix-huit mille cinq cent dix euros (18.510,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet : Me CHABANNES 27 Rue de Mathiou 40150 Soorts-Hossegor.

Pour insertion, le Notaire
22AL01345

VENTE DE FONDS

Aux termes d'un acte SSP en date du 15/03/2022 à EUGENIE LES BAINS, enregistré à EUGENIE LES BAINS le 15/03/2022, sous les mentions Bord. n° 2672-SD, Case n° 11275*05,

Mme Naima LOISEL demeurant 86 route de Pierrot, 40320 EUGENIE LES BAINS,

a cédé à M. Patrice LEMOINE demeurant 39 RUE ROGER BRUN, 13200 ARLES,

le fonds de commerce de **Salon de Thé, apéro et gourmandises**, dénommé MAISON MADELINE, exploité 156 rue René Vielle - 40320 EUGENIE LES BAINS.

Prix : 17 000 €

Entrée en jouissance : 16/03/2022

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière publication légale 156 rue René Vielle - 40320 EUGENIE LES BAINS.
22AL01363

LOCATIONS-GÉRANCES

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte signé en date du 24 février2022 fait à Mimizan,

la Société **LE CHALLENGE SARLU**, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé à Léon (40550), 434 rue Fernand Duboscq, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax sous le n° 882 120 140, représentée par M. PAPON Eric gérant et associé unique de ladite société,

A confié à

la **SARL SANTA TERESA**, société au capital de 1.000 euros, dont le siège social est Résidence Golf Océan, 501Rue des Craquillots 40660 Moliets-et-Maâ, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax, sous le n° 850 817 545 représentée par Mrs CECCHITTO Guillaume et TAOUFIK Oussama, cogérants et associés de ladite société,

L'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds de commerce de bar, restaurant situé à Léon (40550), 434 rue Fernand Duboscq connu sous l'enseigne« LE PIGNON» pour la période allant du 1er avril 2022 au 30 novembre 2022 inclus, renouvelable par tacite reconduction.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Le locataire Gérant
22AL01272

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 21 février 2022, et enregistré sous le N° 4004P01-2022-A00565, Monsieur Jean-Pierre **MARZETTI**, exploitant un commerce de restauration rapide à emporter (Pizzas, Crêpes et boissons sans alcool), connu sous l'enseigne SPM depuis le 01/07/2007, sis Place Georges Dufau, 40600 Biscarrosse-Plage et pour lequel il est immatriculée au RCS de Mont-de-Marsan sous le SIRET : 378 228 472 00031, a donné en location gérance à Monsieur Alain **ANDRÉ**, né le 17/06/1993 à St-Sébastien/Loire, demeurant actuellement au 500 route de Mourenx, 40410 Pissos, son fonds de commerce éléments corporels et incorporels) pour une durée de 7 mois consécutifs débutant le 1er avril 2022 et s'achevant le 31 octobre 2022. Les formalités déclaratives seront effectuées auprès du Tribunal de Commerce de Mont-de-Marsan avant la date du début d'exploitation.
22AL01277

RÉGIMES MATRIMONIAUX

Me Julien GRASSAUD
Notaire
16 avenue Cronstadt
40000 Mont-de-Marsan

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur Luc Marcel Sam **MICHEL**, retraité, né à Safi (MAROC), le 18 juillet 1948 et Madame Magnolia **ANGLADA**, retraitée, née à VILLENEUVE SUR LOT (47300), le 03 juillet 1952, demeurant ensemble à Benquet (40280), 505 route de Bretagne, mariés à la Mairie de Drancy (93700), le 10 juin 1972, initialement sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts, ont procédé à un aménagement de régime matrimonial avec clause de préciput.

L'acte a été reçu par Me Julien GRASSAUD, notaire à Mont-de-Marsan, le 15 Mars 2022.

Les oppositions seront reçues en l'étude de Me Julien GRASSAUD, Notaire à Mont-de-Marsan, où domicile a été élu à cet effet, pendant un délai de trois mois à compter de la date de parution du présent journal, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial auprès du juge aux affaires familiales du Tribunal Judiciaire compétent.

Pour insertion conformément aux dispositions de l'article 1397 du Code civil.

Me Julien GRASSAUD
22AL01353

OFFICE NOTARIAL CHALOSSE
40700 HAGETMAU

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Thibault ARGUEIL, Notaire à HAGETMAU (Landes), CRPCEN 40039, le 14 mars 2022, été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : Monsieur Jean-Claude Joseph GARIOD, retraité, et Madame Denise Colette GUIMON, retraitée, demeurant ensemble à DOAZIT (40700) 1680 route du Mus. Monsieur est né à DOAZIT (40700) le 5 mai 1952. Madame est née à SAINT-SEVER (40500) le 28 juillet 1957.Mariés à la mairie de DOAZIT (40700) le 10 juillet 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.Pour insertionLe notaire.
22AL01333

Christophe GOURGUES
Notaire associé
95 rue Antoine Becquerel
40280 St-Pierre-du-Mont
Tél : 05 58 45 74 20
scp.gourgues@notaires.fr

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Me GOURGUES le 15 mars 2022, M. Roland Alain Gilbert **DANDIEU**, retraité, et Madame Bernadette **BEYLAC**, retraitée, demeurant ensemble à MONT-DE-MARSAN (40000)14 rue Cel Le Gaucher, nés respectivement à SAINT CRICQ CHALOSSE (40) le 15 janvier 1953 et à MIMBASTE (40) le 26 juin 1951, mariés à la mairie de MIMBASTE le 2 septembre 1978 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage, ont convenu d'aménager leur régime matrimonial par ajout d'avantages matrimoniaux.

Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion dans les formes prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

Le notaire.
22AL01340

ENVOI EN POSSESSION

Mes Jean-Michel CROUX et Estelle RUIZ
Notaires
3 Bd de l'Espérance
40500 Saint-Sever

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 mars 2022, Monsieur Léon Roger **LABADIE**, célibataire, demeurant à Doazit (40700) 671 route de Masdaounes Villa Marybelle, né à Saint-Cricq-Chalosse (40700), le 24 octobre 1933 et décédé à Mont-de-Marsan (40000), le 31 décembre 2021, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Estelle RUIZ, le 12 mars 2022, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me RUIZ, notaire à Saint-Sever (40500), référence CRPCEN : 40046, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de Dax de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
22AL01284

MAITRE Alain DESMOLLES
Notaire
Étude Office Notarial de
Me Alain DESMOLLES

AVIS DE DÉPÔT DE TESTAMENT

Par testament olographe du 2 janvier 2021, Monsieur Bernard **RUFFET-BERTROU-CANTON**, né à Courbevoie, le 10 mai 1932, demeurant à Saint-Paul-lès-Dax (40990), 15 rue Henri Desgranges, veuf de Madame Simone Andrée CHAUVELIN, décédé à Dax, le 28 février 2021, a institué un ou plusieurs légataires universels.

Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Alain DESMOLLES, suivant procès-verbal en date du 18 février 2022, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de Dax, le 23 février 2022.

Les oppositions sont à former en l'étude de Me Alain DESMOLLES, notaire à Saint-Paul-lès-Dax (40990), notaire chargé du règlement de la succession.
22AL01299

SCP Vincent WERY
Notaire Associé
143 Avenue de l'Armagnac
40240 Labastide-d'Armagnac

ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe en date du 12 février 2018, Monsieur Jean-Claude **ADAMY**, en son vivant retraité, demeurant à Gabarret (40310), 28, impasse Bellocq, né à Tarbes (65000), le 15 janvier 1945, veuf de Madame Jeannine GRZEGORCZYK, et non remarié, décédé à Gabarret (40310), le 13 février 2022, a consenti des legs universels.

Suite à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Me Vincent WERY, Notaire à Labastide-d'Armagnac, suivant procès-verbal en date du 14 mars 2022.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Vincent WERY, Notaire à Labastide-d'Armagnac, chargé du règlement de la succession.

Pour avis, Me Vincent WERY
22AL01335

OFFICE NOTARIAL DUPOUY & ASSOCIÉS
Notaires associés
1 avenue de Tamamès
Biarritz (Pyrénées-Atlantiques)

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 16 avril 2012, Madame Madeleine **LACASTAIGNERATE**, demeurant à Saint-André-de-Seignanx (40390) D 817 Allée du Printemps. Née à Saint-Barthélemy (40390), le 2 février 1929. Veuve de Monsieur Etienne Léon LAVIE et non remariée. Décédée à Bayonne (64100) (France), le 14 décembre 2021.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Rémi DUPOUY, Notaire à Biarritz, 1 avenue de Tamamès le 7 janvier 2022.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Rémi DUPOUY, Notaire à Biarritz, 1avenue de Tamamès, référence CRPCEN : 40029, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de Dax de l'expédition du procès-verbal d'ouverture dutestament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
22AL01312

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE DAX

EXTRAIT DE DÉCISION

RG 21/00005. Par décision en date du 7 mars 2022 le Tribunal Judiciaire de Dax a rendu un jugement de clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de liquidation judiciaire. Dossier : Société d'Exercice Libéral Unipersonnelle à Responsabilité Limitée **VIDREQUIN ALAIN (SELURL).** Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dax sous le numéro 752 958 553. Gérant : M. Alain Emile Guy VIDREQUIN 36 rue Jean Le Bon 40100 Dax. Activité : Médecin chirurgien.

Le Greffier
22AL01318

TRIBUNAL DE COMMERCE DE DAX

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 16/03/2022

OUVERTURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

MON BOUCHER (SARL) RCS Dax 889 781 761. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés, 1793 route de Boos 40465 Lalugue. Mandataire judiciaire SELARL MJPA 6 Place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce.
22AL01365

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

LE PARC DE FRED (SARLU) RCS Dax 843 656 091. Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes, 123 chemin de Talence 40990 Saint-Paul-lès-Dax. Liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

22AL01366

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

VALBONESI Guillaume RM 519872097. Autres activités de nettoyage des bâtiments et nettoyage industriel, 240 avenue des Rémouleurs, ZA Pédebert, entre 2 Locs 40150 Soorts-Hossegor. Liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

22AL01367

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

BOUCHERIE BOUCHEZ (SAS) RCS Dax 832 089 544. Transformation et conservation de la viande de boucherie, 1 rue du Commandant d'Olce 40100 Dax. Liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

22AL01368

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

ACTIF NET (SARL) RCS Dax 481 623 387. Nettoyage courant des bâtiments, 13 impasse de la Porte à Flots 40440 Ondres. Liquidateur SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème RI, BP 8278, 64182 Bayonne Cedex. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

22AL01369

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

PARC NOLA (SARL) RCS Dax 790 823 488. Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes, 123 chemin de Talence 40990 Saint-Paul-lès-Dax. Liquidateur EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place St-,Vincent BP 20085, 40102 Dax. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

22AL01370

PLAN DE CONTINUATION

AGENCE DE LA CATHÉDRALE (SAS) RCS DAX 329 252 548. Agences immobilières, 5 rue Morancy 40100 Dax. Commissaire à l'exécution du plan EKIP' en la personne de Me François LEGRAND 6 place St-Vincent, BP 20085, 40102 Dax.

22AL01371

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MONT-DE-MARSAN

Dossier N° RG 02/00015. N° Portalis DBYM-W-B6S-ZOY.

Par jugement en date du 10 Mars 2022, le Tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan, a prononcé la clôture pour extinction du passif des opérations de la liquidation judiciaire de : Guy **LASBEZEILLES** demeurant 60 rue Elie Moringlanne 40270 Cazères-sur-l'Adour. Répertoire des métiers : 322 643 586. Nom commercial : Guy LASBEZEILLES. Activité : Agriculteur. A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait,

Fait à Mont-de-Marsan, Le 10 Mars 2022, Le Greffier

22AL01319

Dossier N° RG 20/00017. N° Portalis DBYM-W-B7E-C3KG.

Par jugement en date du 10 Mars 2022, le Tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan a arrêté le plan de redressement sur une année organisant la continuation de l'entreprise de : Monsieur Thierry **CASTERA** demeurant Le Moulin 40320 Mauries. RCS Mont-de-Marsan : 414 498 097. Nom commercial : Monsieur Thierry CASTERA. Activité : Élevage de vaches laitières. A nommé pour la durée du plan Commissaire a l'Exécution du Plan : la SELARL EKIP' 7 bis place St-Louis 40000 Mont-de-Marsan. A maintenu Juge Commissaire : Mme Carine VALIAME pour la vérification des créances. A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait

Fait à Mont-de-Marsan, le 10 Mars 2022, le Greffier

22AL01320

Dossier N° RG 21/0 0002. N° Portalis DBYM-W-B7F-C3WB

Par jugement en date du 10 Mars 2022, le Tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan, a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de : l'Association **TRUST IN THE LIFE**, dont le siège est sis 71 avenue du Colonel Jacques Couilleau, App C01, 40000 Mont-de-Marsan. Répertoire des métiers : 852 387 653 00029. Nom commercial : l'Association TRUST IN THE LIFE. Activité : hébergement social pour enfants en difficultés.

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait,

Fait à Mont de Marsan, le 10 Mars 2022, le Greffier

22AL01321

Dossier N° RG 22/00001 - N° Portalis DBYM-W-B7G-DANM.

Par jugement en date du 11 Mars 2022, le Tribunal judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Redressement Judiciaire à l' égard de : **EARL DE MARINOT**, demeurant 3578 route de Lourgon 40230 St-Geours-de-Maremne, Jean-Luc **CAPLANNE** demeurant 3474 route de Lourgon 40230 St-Geours-de-Maremne, Séverine **CAPLANNE**, demeurant 3474 route de Lourgon 40230 St-Geours-de-Maremne. RCS Dax : 329 327 075. SIRET /SIREN : 32932707600017. Nom commercial : EARL DE MARINOT, M. Jean-Luc CAPLANNE et Mme Séverine CAPLANNE. Activité : cultures de céréales et élevage. A constaté l'état de cessation des paiements au jour du jugement soit le 11/03/2022. A nommé Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Juge Commissaire : Mme Carine VALIAME. Commissaire Priseur : Mme Marie-Françoise CARAYOL.

Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites.

A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait

Fait à Mont-de-Marsan, Le 11 Mars 2022, le Greffier

22AL01336

Dossier N° RG 22/00005. N° Portalis DBYM-W-B7F-DAUR.

Par jugement en date du 11 Mars 2022, le Tribunal Judiciaire de Mont-de-Marsan, a ouvert une procédure de Liquidation Judiciaire à l' égard de M. Bernard **DUMAS** demeurant 1334 route de Dax 40290 Estibeaux. SIREN : 417 539 780. Nom commercial : M. DUMAS Bernard. Activité : culture légumes, melons, racines et tubercules. A constaté l'état de cessation des paiements au : 11/03/2022. A nommé Mandataire Judiciaire : SELARL EKIP' 7 bis place Saint- Louis 40000 Mont-de-Marsan. Juge Commissaire : Mme Carine VALIAME. Commissaire Priseur : Mme Marie-Françoise CARAYOL. Les créanciers sont priés de déclarer leurs créances entre les mains de : SELARL EKIP' 7 bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales avec une déclaration des sommes réclamées, accompagnée d'un bordereau récapitulatif des pièces produites. A ordonné la publicité dudit jugement.

Pour extrait,

Fait à Mont-de-Marsan, Le 11 Mars 2022, le Greffier

22AL01352

TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONT-DE-MARSAN

JUGEMENTS RENDUS À L'AUDIENCE DU 04/03/2022

OUVERTURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

PERE Nicolas, RCS Mont-de-Marsan 512 553 306. Autres commerces de détail spécialisés divers, 26 rue Plumacon 40000 Mont-de-Marsan. Date de cessation des paiements : 01/01/2021. Mandataire judiciaire SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

22AL01258

OUVERTURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE

SARL LE FRAIS CHALOSSAIS (SARL) RCS Mont-de-Marsan 500 268 974. Transports routiers de fret de proximité, 512 route de Bellevue 40700 Hagetmau. Date de cessation des paiements : 01/01/2021. administrateur SELARL Julien ALLART, prise en la personne de Me Julien ALLART 66 allées Marines, Espace Rive Gauche 64100 Bayonne. Mandataire judiciaire SELAS GUÉRIN ET ASSOCIÉES, prise en la personne de Me Hélène BRANCHU-BORD 2 rue du 49ème RI 64100 Bayonne. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

22AL01259

OUVERTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

ARMAGNAC SERVICES (SARL) RCS Mont-de-Marsan 480 422 559. Travaux d'installation électrique dans tous locaux, rue Henri Dunant 40240 Créon-d'Armagnac. Date de cessation des paiements : 01/01/2021. Liquidateur SELARL EKIP', prise en la personne de Me Christophe MANDON 7bis place Saint-Louis 40000 Mont-de-Marsan. Les créances sont à adresser, dans les deux mois au plus tard de l'insertion à paraître au BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du Code de commerce.

22AL01260

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La **SAS DOMAINE DE PIACA (SAS)** RCS Mont-de-Marsan 830 222 576. Élevage d'autres animaux, 470 chemin de Piaca 40120 Pouydesseaux.

22AL01261

CLÔTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

La Société **HYDRO SOLUTIONS (SARL)** RCS Mont-de-Marsan 824 699 086. Construction de réseaux pour fluides, 220 rue du Chêne Liège, ZA de Segues 40110 Ygos-Saint-Saturnin.

22AL01262

fhb
Administrateurs Judiciaires Associés

RECHERCHE DE REPRENEURS OU D'INVESTISSEURS

Hélène Bourbouloux / Jean-François Blanc / Gaël Couturier / Cécile Dür
Nathalie Leboucher / Sylvain Hustaix / Benjamin Tamboise / Charlotte Fort
Alicia Alves / Eric Samson / Théophile Fornacciari

SAS VLC EXPRESS
Transport public routier des marchandises

Activité : Transport routier de frêt de proximité

Lieu : Biscous et Mouguerre (64)

Chiffre d'affaires au 31/12/2020 : 857.833 €,

Effectif total : 15

La société VLC EXPRESS assure le transport du dernier kilomètre, en ville comme à la campagne sur la côte basque

La date limite de dépôt des offres de reprise est fixée au : 14-04-2022 à 12h

L'accès à une data room électronique sera autorisé après régularisation d'un engagement de confidentialité et une présentaiton succincte du candidat .

Référence à rappeler : **9192**

Les candidats intéressés sont invités à se manifester :

SELARL FHB - Maître Sylvain HUSTAIX, Admistrateur judiciaire associé
3 rue Bernadou 64100 BAYONNE - www.fhbx.eu
e-mails : sylvain.hustaix@fhbx.eu et philippe.paillaugue@fhbx.eu

TENDANCES BOURSE

ALIENOR
CAPITAL

GESTION PRIVÉE, GRANDS MANDATS ET GESTION DE FONDS
18 allées d'Orléans, 33000 Bordeaux – Tel : **05 56 81 17 22**
www.alienorcapital.com

INDICES ACTIONS

	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Pays
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
CAC 40	6 355,00	-9,0%	-11,2%	5,3%	7 376,37	5 962,96	France
SBF 120	4 926,79	-8,8%	-11,2%	3,6%	5 706,97	4 613,33	France
EURO STOXX 50	3 738,11	-9,8%	-13,0%	-2,4%	4 392,15	3 505,29	Europe
S&P 500	4 228,83	-5,4%	-11,3%	6,5%	4 796,56	4 170,70	USA
NASDAQ 100	13 300,43	-9,0%	-18,5%	1,7%	16 501,77	13 046,64	USA
FOOTSIE 100	7 175,70	-5,7%	-2,8%	6,3%	7 672,40	6 959,48	Royaume-Uni
DAX 30	13 917,27	-9,7%	-12,4%	-3,8%	16 271,75	12 831,51	Allemagne
SMI	11 682,22	-4,1%	-9,3%	7,5%	12 939,17	11 057,06	Suisse
NIKKEI	25 346,48	-5,7%	-12,0%	-14,9%	29 332,16	24 717,53	Japon
SSE COMPOSITE	3 063,97	-11,1%	-15,8%	-10,4%	3 639,78	3 063,97	Chine

VALEURS RÉGIONALES

	Dernier cours	Variation depuis			Extrêmes 2022		Rendement 2021
		1 mois	le 31/12	1 an	+ haut	+ bas	
AELIS FARMA	12,54	N/A	N/A	N/A	13,30	11,50	-
AIR MARINE	1,20	-26,4%	-34,1%	-38,1%	1,99	1,20	-
ASHLER ET MANSON	2,28	4,6%	4,6%	6,5%	2,28	2,18	-
BLUE SHARK PS	3,78	0,0%	0,0%	-37,0%	3,78	3,78	-
CERINNOV GROUP	1,26	-16,6%	-6,7%	-34,9%	1,74	1,23	-
CHEOPS TECHNOLOGY	73,00	-2,7%	-5,2%	62,2%	81,00	73,00	2,0%
DOCK.PETR.AMBES AM	456,00	-3,0%	-2,1%	-3,0%	472,00	426,00	6,5%
EAUX DE ROYAN	90,50	-9,5%	-2,2%	-11,3%	104,00	90,50	10,7%
EUROPLASMA	0,04	-42,2%	-68,1%	-96,7%	0,13	0,04	-
FERMENTALG	2,34	-16,9%	-24,8%	-21,3%	3,14	2,15	-
GASCOGNE	3,08	-3,8%	-17,6%	-28,4%	3,54	2,82	-
GPE BERKEM	8,38	-11,8%	-17,8%	N/A	10,50	8,08	-
GPE PAROT (AUTO)	1,99	-13,3%	-23,7%	-23,7%	2,66	1,96	-
HYDROGENE DE FRANCE	30,40	12,2%	14,9%	N/A	31,75	25,20	-
I.CERAM	11,32	-17,4%	-31,0%	-69,5%	17,80	11,21	-
I2S	5,50	7,8%	12,2%	61,8%	5,90	4,60	2,5%
IMMERSION	4,66	-4,9%	-22,3%	161,8%	6,50	4,46	-
IMPLANET	0,28	-2,7%	-7,6%	-73,9%	0,40	0,26	-
KLARSEN DATA	2,30	16,5%	-1,9%	210,1%	2,49	1,78	-
LECTRA	37,80	-9,9%	-10,0%	39,0%	42,80	35,95	1,0%
LEGRAND	85,90	-1,1%	-16,5%	13,0%	103,80	80,28	1,9%
MULTIMICROCLOUD	0,71	0,0%	29,1%	195,8%	0,71	0,55	-
O SORBET D'AMOUR	1,99	4,7%	-0,5%	N/A	2,48	1,37	-
OENEO	14,10	-6,0%	2,6%	32,3%	15,50	13,60	1,4%
POUJOULAT	73,50	-3,3%	47,6%	117,5%	79,00	49,60	0,8%
SERMA TECH.	392,00	-3,9%	28,9%	8,3%	488,00	292,00	0,9%
UV GERMI	4,60	-10,7%	-39,2%	-55,3%	8,53	3,51	-
VALBIOTIS	4,99	-19,0%	-27,2%	-36,5%	7,35	4,20	-

MARCHÉ DE L'OR

	Dernier cours	Var. 31/12	Prime sur l'or fin
LINGOT 1 KG	57 700,00	15,9%	2,0%
NAPOLÉON 20 F 5,81 G	347,90	16,3%	6,0%
PIÈCE 20 DOLLARS 30,09 G	1 929,75	12,9%	13,3%
PIÈCE 10 DOLLARS 15,04 G	1 080,00	27,1%	26,8%
PIÈCES 50 PESOS 37,50 G	2 190,00	16,6%	3,2%
SOUVERAIN 7,32 G	439,90	14,0%	6,4%
PIÈCE LATINE 20 F 5,80 G	350,00	16,0%	6,7%
PIÈCE 10 FLORINS 6,05 G	380,00	23,1%	11,0%
PIÈCE SUISSE 20 F 5,81 G	352,20	18,6%	7,3%
KRUGERRAND 31,10 G	1 927,00	15,1%	9,5%

MARCHÉ DES CHANGES (/€)

	Dernier cours	Var. 31/12	Pays
DOLLAR USD	1,10	-3,4%	États-Unis
LIVRE GBP	0,84	-6,5%	Royaume-Uni
FRANC SUISSE CHF	1,03	-4,4%	Suisse
DOLLAR CAD	1,41	-9,8%	Canada
YEN JPY	129,67	2,5%	Japon
COURONNE DKK	7,44	0,0%	Danemark
COURONNE SEK	10,53	4,9%	Suède
RAND ZAR	16,62	-7,8%	Afrique du Sud
DOLLAR AUD	1,52	-4,2%	Australie
YUAN RMB	7,00	-11,9%	Chine

Sources : Euronext, Banque de France, CPoR

« Les renseignements inclus au présent avis ne constituent en aucune sorte une offre, sollicitation ou recommandation d'achat ou de vente, de placement ou d'engagement dans toute autre transaction. Aucune information contenue ou à laquelle il est fait référence dans cet avis ne peut être considérée comme créatrice de droits ou d'obligations. »

VILLENEUVE-DE-MARSAN
THÉÂTRE EN FÊTE

La Covid a empêché les deux dernières éditions, mais les Rencontres théâtrales des collèges des Landes réinvestissent enfin le village, du 20 au 25 mars. En prime, deux spectacles professionnels pour tout public.

Par Julie DUCOURAU

© S. Zambon Dpt40

Ce retour était attendu par tous, car, comme le souligne Rachel Durquety, vice-présidente du conseil départemental des Landes, cet événement se situe « au croisement de nos différentes politiques pour la culture, la jeunesse, l'émancipation ».

© S. Zambon Dpt40

Pour ce « voyage scolaire à Villeneuve-de-Marsan », selon les mots d'Olivier Suaud, partenaire du Théâtre des deux mains, plus de 300 collégiens landais de 13 établissements scolaires, sont attendus, pour une journée chacun, entre présentation sur scène de leur travail de l'année et ateliers de pratique artistique (prise de parole, mouvements du corps…). De quoi « participer à l'égalité des chances », alors que le théâtre est « sans doute l'art le plus marqué par le milieu familial », observe l'inspecteur d'Académie, Bruno Brevet.

CULTURE EN MILIEU RURAL

Nouveauté de cette 10e édition, des ateliers avec des comédiens professionnels pour concevoir des projets théâtraux ont été proposés en amont aux professeurs des collèges participants, avec une dernière session à Villeneuve, le 22 mars. Il s'agissait de « remotiver tout le monde après la Covid car sans l'implication des enseignants, on n'y arriverait pas », insiste Rachel Durquety.

Les collégiens assisteront également à deux représentations professionnelles : « Folies ordinaires » par la compagnie Monde à part et « Je ne parle pas occitan en public » de la compagnie Lilo (bénéficiaire de l'aide départementale aux projets gascons). Des spectacles joués en plus, les 20 et 23 mars, pour les habitants, respectivement à Lacquy et à l'Alambic des arts à Villeneuve-de-Marsan.